

UN SIECLE, ou presque, D'ECOLE A MELJAC - 1ère partie –

Mémoire collective et Archives Meljacoises :

Il était "inévitable" que l'Association Meljac.Net s'intéressât un jour à l'école de Meljac. D'abord parce qu'elle en occupe les anciens locaux dans la Mairie de Meljac ; et puis, parce que aux détours de travaux d'entretien mis en œuvre par la Municipalité de Meljac, dans les appartements du 1er étage de la Mairie - anciens logements des instituteurs- des archives quelque peu "poussiéreuses et fatiguées" furent mises à jour.

Meljac.Net se voulant acteur de la conservation et de la promotion du Patrimoine Meljacois, il était bien normal que nous prenions en charge le nettoyage, le classement, la numérisation des documents ainsi découverts et que nous en proposions une présentation sur notre site www.meljac.net.



Ce que sont ces archives de l'école de Meljac :

Les archives que nous avons pu trouver et exploiter sont essentiellement constituées de documents portant sur la période 1870-1969 qui, sous des noms ou des formats différents, selon leur époque ou leur usage, contiennent les listes des élèves de l'école de Meljac, telles que les ont dressées les instituteurs (trices) en poste :

- le "registre matricule de tous les enfants reçus à l'école depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre" (RM). Ce document disponible sur la période de 1870 à 1886 a le mérite de fournir la totalité des effectifs des élèves mais fonctionne par année calendaire et non par année scolaire. Il contient, pour les premières années disponibles, en sus des noms et prénoms des enfants, leur date de naissance ainsi que les noms et prénoms des parents. Il est parafé par le maire de la commune et sert à établir "les rôles trimestriels" pour faire payer les parents d'élèves, à l'époque où l'école n'est pas gratuite.

- le " registre d' appel journalier" (RA) qui, s' appuyant sur la loi du 28 mars 1882 rendant l'école obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans, et notamment sur les articles 10 & 11 rappelés sur la couverture du registre, fait obligation:> aux parents d' élèves, de faire connaître les motifs d' absences;> au directeur(trice) de l' école, sous peine de sanction, de faire parvenir chaque mois au Maire de la commune et à l' Inspecteur primaire un relevé de ce registre;> à l' instituteur(trice) de faire l' appel des élèves à chaque classe, matin et soir.

- la "liste annuelle d' inscription des élèves" commencée tous les ans au moment de la rentrée des classes et tenue dans l'ordre de l'inscription des élèves jusqu'au dernier jour de l'année scolaire. Elle précise les nom, prénom, date de naissance et d'inscription à l'école et "catégorie d'âge" de chaque élève.

NOTA. Ce registre est dressé tous les ans en double expédition; une partie est adressée le 24 décembre de chaque année à M. l'Inspecteur d'Académie, par l'entremise de M. l'Inspecteur primaire de l'arrondissement.

(Ancien modèle n° 5 de l'instruction de 1854.)

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMMUNE de St Just

Section de Nefac

ANNÉE 1870

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Dirigée par M. Baillot et Bouly.

REGISTRE MATRICULE

DE TOUS LES ENFANTS REÇUS À L'ÉCOLE

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE.

NOTA. Ce registre est coté et parafé par le maire. Il sert à l'établissement des rôles trimestriels.

L'instituteur y inscrit les noms et prénoms des enfants qui doivent fréquenter son école au fur et à mesure qu'ils se présentent, la date du jour de leur entrée, la date de leur naissance et la catégorie à laquelle ils appartiennent. Il porte, en même temps, dans la colonne n° 2, les noms et prénoms des parents.

Le taux mensuel de la rétribution scolaire est porté le jour même de l'admission des enfants dans les colonnes n° 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22 et 23.

Chaque fois qu'un enfant sort de l'école dans le courant de l'année, l'instituteur inscrit, en regard de son nom, le mot *sorci* dans la colonne du mois pour lequel il ne doit plus la rétribution, et la date exacte du jour de son départ est indiquée, par renvoi, dans la colonne d'observations. Lorsqu'il rentre, le montant de la rétribution est inscrit dans la colonne du mois de son retour, et la date de ce retour est également notée, par renvoi, dans la colonne d'observations.

Lorsqu'un enfant payant est abonné, l'instituteur écrit le mot *abonné* sur les trois colonnes du trimestre, et porte au total trimestriel la somme représentant le quart de l'abonnement annuel.

Les mois de présence des enfants gratuits sont indiqués par la lettre P. Leurs sorties et leurs entrées sont signalées comme pour les enfants payants.

Pour les élèves étrangers à la commune, l'instituteur procède comme il est dit ci-dessus. Il indique, de plus, dans la colonne d'observations, le nom de leur commune.

Une copie de ce registre est adressée, le 24 décembre de chaque année, à M. l'Inspecteur d'académie par l'intermédiaire de M. l'inspecteur primaire de l'arrondissement.

Rétribution scolaire n° 4.

INSTITUTEUR
DE L'ATETRON
ANTONIN GOURVÉ
CANTON
COMMUNE
PAROISSE

ANNÉE SCOLAIRE
1884-1885.

ÉCOLE PRIMAIRE ^{publique}
de *Gouzon et Châlon*
dirigée par *J. C. Bœuf*.

REGISTRE D'APPEL JOURNALIER.

JOUDOUIN 28 MARS 1885.

Art. 10. — Lorsqu'un élève n'entre pas régulièrement l'école, ses parents ou le précurseur rapportent à leur directeur ou à la directrice les motifs de son absence.

Les directeurs et les directrices doivent faire un registre distinct pour chaque classe, indiquant les absences des élèves inscrits. A la fin de chaque mois, ils adresseront au Maire et à l'Inspecteur général une liste de ces absences, avec l'indication du nombre des absences et des motifs énumérés.

Les motifs d'absence seront reportés à la régularité suivante. Un enfant malade reçoit l'autorisation de prendre l'absence de l'école, alors qu'il n'a pas droit à la famille, empêchements résultant de la absence, maladie ou des occupations. Les autres circonstances peuvent entraîner temporairement l'absence, mais sans motif.

Art. 11. — Tous directeur(e)s placés qui ont en leur possession les documents de l'atelier précédent, doivent faire sur le rapport de la commission régionale et de l'inspecteur général, date au 1^{er} octobre de l'année.

Les actes d'absence doivent porter les poinçons suivants : 1^o l'assentiment de la commission ; 2^o la signature pour un mois au plus et au cas de récidive dans l'atelier précédent, pour trois mois au plus.

Instruction pour la tenue du registre d'appel.

L'instituteur ou l'institutrice doit faire à chaque classe l'appel des élèves. Les absences se marqueront par les signes suivants :

Pour le matin, par —

Pour le soir, par |

Par suite, pour toute la journée, par +

Registre d'appel journalier

- Plus accessoirement, nous avons également retrouvé quelques autres matériels scolaires tels que deux cartes murales de géographie (le planisphère de l'Union Française et l'Europe politique), un "fer à marquer Meljac" (destiné à "marquer "l'ensemble des matériels, en particulier les meubles, appartenant à l'école de Meljac ; fer comme il en existe dans nombre de maisons et dont on marquait notamment les chars),



Fer à marquer Meljac



L'europe politique.

- Deux supports -cadres de bois amovibles- contenant des séries d'images de "l'Histoire de France" ou de scènes de la vie quotidienne à la ville et à la campagne ; images que le "maître d'école", au gré de son programme, utilisait comme appui à sa pédagogie.



Château fort.

Ci-dessus, le château fort d'une part recouvre 19 autres dessins (édition "la maison des instituteurs", voir en annexe) susceptibles d'illustrer les cours d'Histoire.



L'image de la moisson quant à elle, ouvre sur 23 autres images (édition « la coopération pédagogique », voir en annexes) supports à la leçon de vocabulaire.

- Le dossier de construction de l'école de Meljac avec son cahier des charges (voir pages 1 & 14) établi par l'architecte de la mairie et visé par le maire Monsieur Enjalbert, le 20 avril 1907 et approuvé par la préfecture le 23 avril 1908.

*Travaux
de construction d'un groupe scolaire à Meljac.*

CAHIER DES CHARGES,

CLAUSES & CONDITIONS GÉNÉRALES.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I^e.

Description des Ouvrages.

Les travaux comprennent les terrassements, les murements, la charpente, les couvertures, plomberie et zincerie, la menuiserie, la ferronnerie, la serrurerie, la galandillerie, la plâtrerie, la peinture, la vitre et la ferristerie.

Ils sont détaillés dans les pièces du projet ci-annexé et approuvés par l'autorité supérieure en date du

Ils sont évalués à la somme de

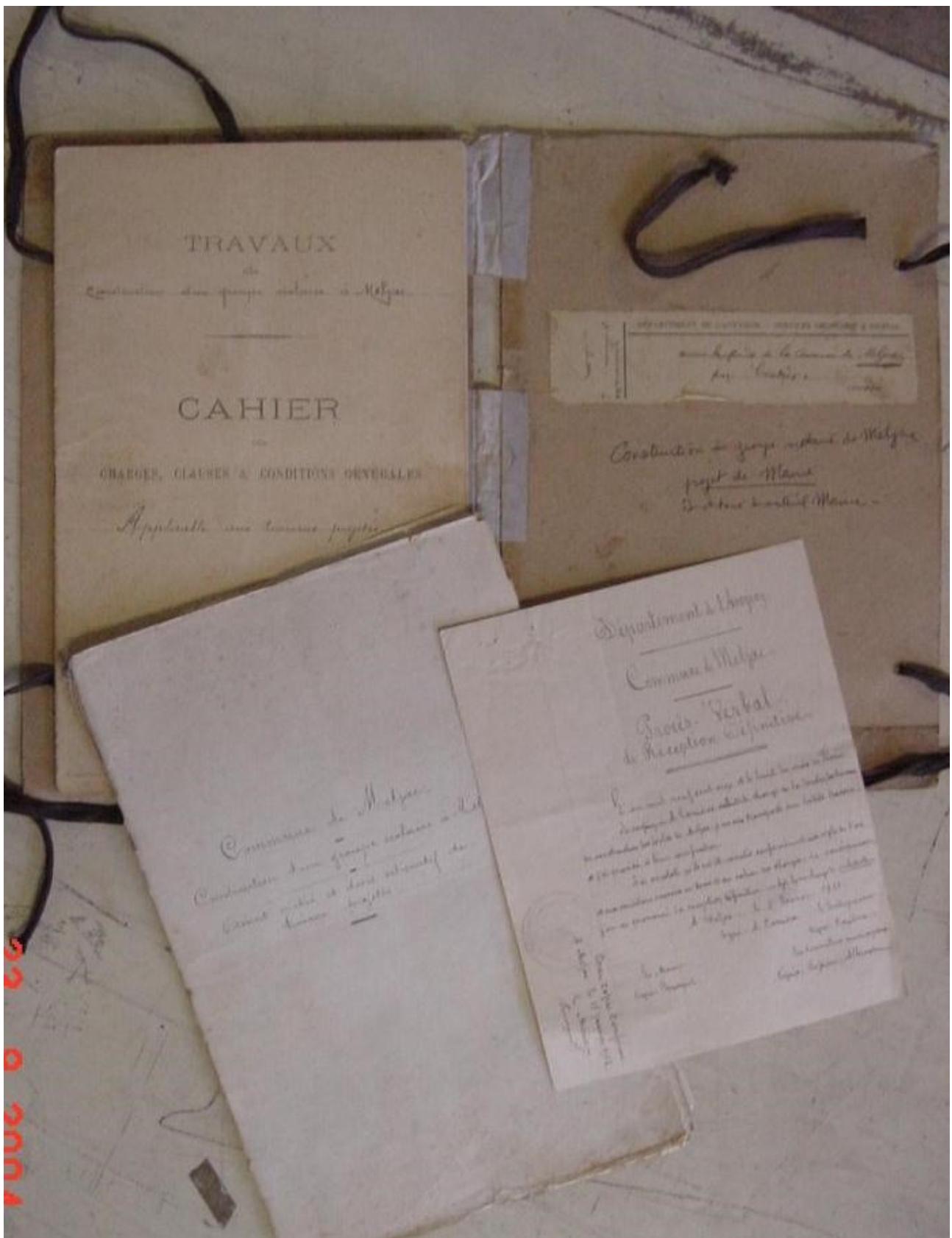
, y compris pour dépenses imprévues et honoraires de l'architecte.

CHAPITRE II.

Nature, provenance et qualité des matériaux.

Tous les matériaux ou matières employés dans les travaux seront de première qualité et de premier choix et devront être, avant leur emploi, agréés par l'architecte ou ses agents.

Pierre de taille. — La pierre de taille tendre proviendra des carrières de *la Molière de Brasc*.
La pierre de taille dure sera tirée des carrières de *la Molière de Brasc*.



Dossier de construction de l'école de Meljac (suite).

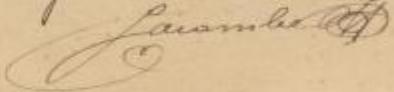
Art. 37. — *Dernier dixième de retenue de garantie.* — Le dernier dixième ne sera payé à l'entrepreneur qu'après l'expiration du délai de garantie, et après que l'entrepreneur aura justifié par quittance en due forme qu'il a payé les indemnités et dommages à sa charge.

Art. 38. — Toutes les conditions exprimées par les articles précédents sont obligatoires et de rigueur.

Art. 39. — L'entrepreneur reste soumis, pour le surplus et pour tous les articles qui ne dégageront pas à ceux inscrits au présent cahier des charges, aux clauses et conditions générales du 16 ~~décembre~~
~~1900~~ imposées aux entrepreneurs des travaux des ponts et chaussées.
~~1900~~

Fait et rédigé par l'architecte directeur des travaux — sousigné.

Rodez, le 20 Avril 1907.



N°:

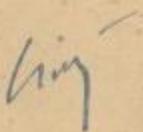
Le Maire de la C^e de Malgas.


Lijallent

VU et APPROUVÉ

Rodez, le 23 Avril 1908
Le Préfet de l'Aveyron





Dossier de construction visé par le maire et approuvé par la préfecture.

- Quatre "mots d'excuses" de parents motivant l'absence de leurs enfants (Alfred Vigroux, Aimé Tayac, Clément Bosc et Henri Gimenez).

février 1934

Bulletin d'absence.

je vous prie de vouloir bien me faire connaître pour quel motif l'élève Alfred Vigroux. s'est absenté le 4, le 5, le 8, le 9, le 13 dans la soirée, le 13 malade et soir finies.

L'Instituteur

je vous prie de faire savoir que mon fils est malade le 4 était malade le 5 une reprise
le 8 était malade le 9 cause d'un bâton
le 12 il labourait le 93 nous autres signature des parents
nous n'avions pas il a fallu qu'il reste pour soigner le bâton Marie, Clément

Mots d'excuses d'Alfred Vigroux.

mars 1937

Baudouin et al. nce.

Le 21 au

vers 10h00

Melzac

*Je vous prie de vouloir bien
me faire confection pour quel
mardi l'atelier Tayac Aimé
s'est absenté le 12, 14,
15 (de matin) 16, 17 mars. 37*

L'atelier.

Gérard

*Tayac Aimé pendant
ces jours d'absence a
été malade.*

date 22 mars.

Tayac

Mots d'excuses d'Aimé Tayac.

novembre 1937

Bulletin d'absence

Je vous prie de vouloir
me faire connaître pour
quel motif l'élève — .

Bosc Clément
n'est pas venu à l'école le
10 novembre 1937

S'instabat

P. Ginetot.

Reproche de la famille.

Il est resté pour appeler les
mères pour travailler.

date - 11 novembre 1937

signature —

Bosc

Mots d'excuses de Clément Bosc.

novembre 1937

Bulletin d'absence.

Loi du 11 août 1936 sur l'instruction obligatoire.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître pour quel motif l'élève Gimenez Henri n'est pas venu à l'école le 6 novembre 1936 (Jour du service)

L'instituteur
P. Gueret

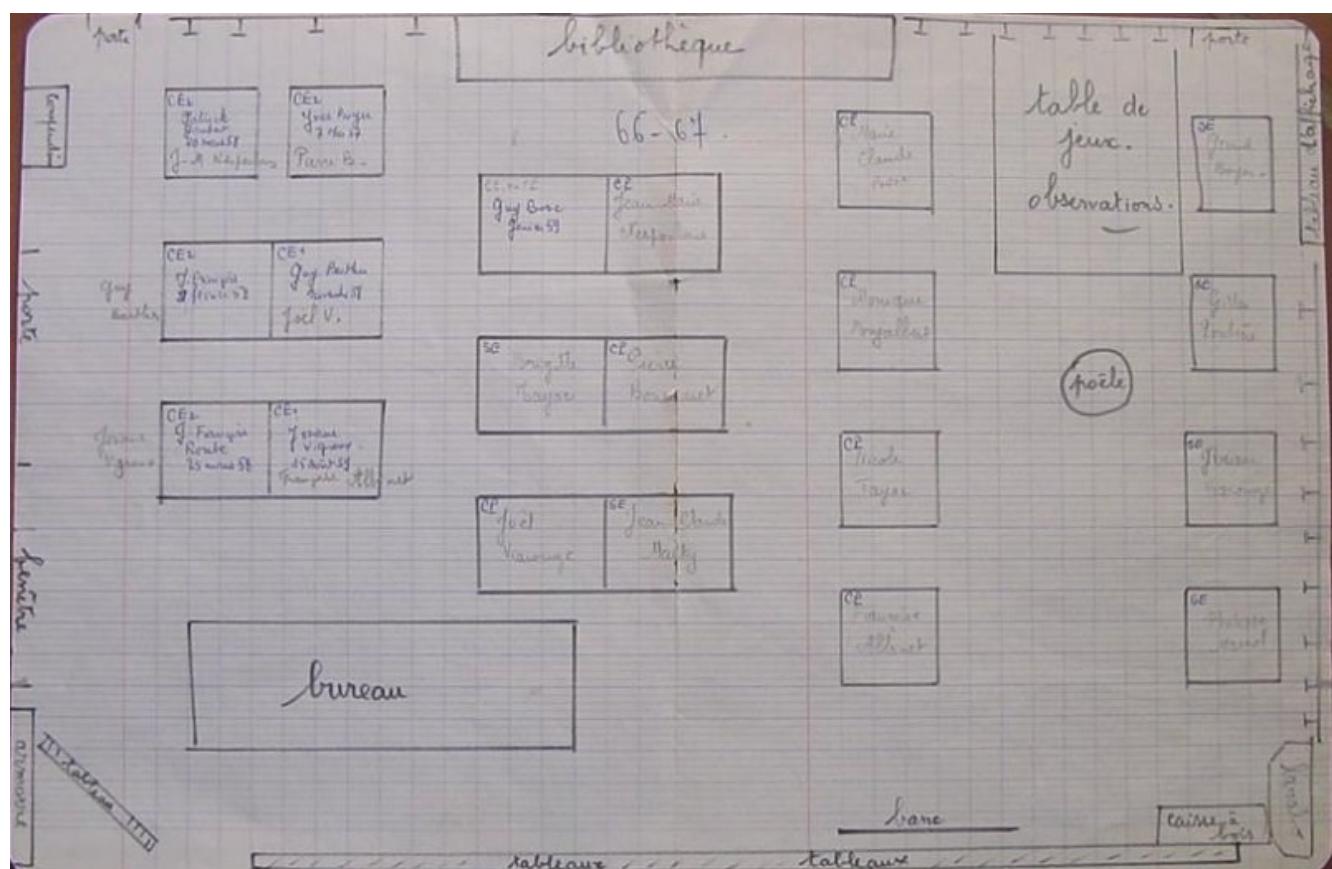
Reponse de la famille.

L'élève Gimenez n'est pas venu à l'école le 6 novembre au soir parce qu'il est allé vendre les coquilles. Date 8 novembre 1937

Signature. - Bouqueret

Mots d'excuses de Henri Gimenez.

Et un plan de la salle de classe établi en l'année scolaire 1966-67 par l'instituteur Monsieur Marty.



UN SIECLE, ou presque, D'ECOLE A MELJAC - 2ème partie -

Ce que nous apportent ces archives :

Ce que contiennent principalement ces archives de l'école de Meljac, ce sont, on l'a vu plus haut, issues des registres matricules ou d'appels journaliers ou des listes annuelles d'inscription des élèves ; des listes telles que ci-dessous, d'enfants ayant fréquenté l'école publique de 1870 à 1969 soit un siècle ; en fait sur 78 années car 22 années nous manquent dont la moitié avant 1947, l'autre moitié après.

ARTICLE du rôle. (I)	NOMS ET PRÉNOMS DES PARENTS.		NOMS ET PRÉNOMS DES ENFANTS.	DATE DE LA NAISSANCE	DATE DE L'ENTRÉE A L'ÉCOLE.	DATE DU BILLET D'ADMISSION DES ÉLÈVES GRATUITS.	INDICA- TION DE LA CATÉGORIE LAQUELLE ILS APPAR- TIENNENT.	RÉTRIBUTION PAR MOIS.		
	1	2						9	10	11
	3	4						Juillet.	Février.	Mars
1	Cailhol Joseph	1	Cailhol Henri	14 juil 58	2 Novembre 29 br.	P	P	I		
2	Bousquet Jean	2	Bousquet Auguste	5 Mai 59	id	D	P	P	I	
3	Bujicier Hippolyte	3	Bujicier Jr Pierre	28 juil 59	id	D	P	P	I	
4	Lacam Jean	4	Lacam Pierre	4 juill 59	id	D				
5	Molinier Pierre	5	Molinier Pierre	30 juil 59	id	D	P	P	I	
6	Molinier Pierre	6	Molinier Eugène	18 mai 61	id	D	P	P	I	
7	Eyjalon Jean	7	Eyjalon Henri	6 juil 56	3-9 br	PP	P	P	I	
8	Sigal François	8	Sigal Paul	26 mars 60	id	D	P	P	I	
		9	Sigal François	15 juil 61	id	D	P	P	I	
10	Albinet Michel	10	Albinet Joseph	30 oct 55	id	D	P	P	I	
11	Bouthemont Jacques	11	Bouthemont Jacques	27 Aout 57	4-9 br	PP	P	P	I	
12	Vigroux Jean	12	Vigroux Baptiste	18 juil 57	id	D	P	P	I	
13	Roube Baptiste	13	Roube Hippolyte	10 Août 1862	id	D	P	P	I	
14	Vayrac André	14	Vayrac Pierre	9 janvier 56	id	D	2	2	I	
15	Mapsol Baptiste	15	Mapsol Baptiste	17 juil 58	id	D	P	P	I	
		16	Mapsol Justin	17 juil 58	id	D	P	P	I	
17	Aphié François	17	Aphié François	7 br 55	id	D	P	P	I	
		18	Aphié Amans Jr	7 février 1862	id	D	P	P	I	
19	Bousquet Jean	19	Bousquet Justine	19 juin 61	id	D	P	P	I	
20	Bonal Joseph	20	Bonal Hippolyte	20 janvier 59	9 Novembre 99 br	P	P			
21	Cayre Jean Joseph	21	Cayre Jean Joseph	6 juil 60	id	D	P	P	I	
22	Boye Augustin	22	Boye Pierre	30 oct 58	D	D	P	P	I	
23	Boye Baptiste	23	Boye François	26 mai 1858	id	D	P	P	I	
24	Cailhol Jean	24	Cailhol Jean	24 mai 59	id	D	P	P	I	
25	Bousquet Adèle	25	Bousquet Adèle	15 juil 60	id	D	P	P	I	
26	Azam Jean Pierre	26	Azam Jean Baptiste	25 Aout 60	id	D	P	P	I	
27	Albinet Jean Pierre	27	Albinet Jean Pierre	5 br 54	id	D	2	Sort		
28	Clary Jean Pierre	28	Clary Jean Pierre	27 juil 57	id	D	P	P	I	
29	Conac Hippolyte	29	Conac Auguste	27 juil 64	id	D				

Registre Matricule 1870

DÉPARTEMENT
de l'Aveyron.

Arrondissement de Rodez.

Commune de St. Just.

(a) De filles, de garçons ou mixtes.

Cette liste doit être adressée au triple expédition et envoyée le plus promptement possible à la préfecture pour l'arrondissement de Rodez et à MM. les Sous-Préfets pour les arrondissements d'Espalion, de Millau, de Saint-Affrique et de Lodève.

Ecole primaire publique^(a) de Garçons de Melyac
DIRIGÉE PAR M^c. NOUILLY, Antoine.

Nombre total des élèves de 6 à 14 ans pouvant fréquenter cette classe : 52

LISTE des enfants qui seront admis gratuitement, pendant l'année 1875, dans l'école primaire publique de Garçons de Melyac laquelle liste est dressée conformément à l'article 45 de la loi organique du 15 mars 1850.

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS des ENFANTS (1).	DOMICILE.	DATE EXACTE de LA NAISSANCE.	MONTANT DES CONTRIBUTIONS payées par le père de chaque enfant.	OBSERVATIONS
1	Bartbos Pierre (suf. N ^o 13)	Melyac	12 juillet 1866	"	
2	Despuy J. ^e (suf.)	"	9 août 1863	"	
3	Jacquin André (suf.)	Caprie	4 février 1863	"	
4	Moleron Pierre (suf.)	Marsinay	9 juillet 1867	"	
5	Philipe (suf.)	Melyac	26 mai 1861	"	
6	Verdier J. ^e Aug ^d (suf.)	Grazeaux	15 juill. 1864	"	
7	Aclery François	Firaleix	10 fevr. 1869	7,15	
8	Albinet Justin	Boragu	29 juin 1867	10,02	
9	Albinet Justin	Firaleix	24 mars 1861	14,19	
10	Albinet Jean-Pierre	Grazeaux	1 ^{er} juil. 1869	2f. 30	
11	Amat Juan B. ^d	"	11 juin 1863		Fils d'Amat J.
12	Amat Eugène	"	2 mars 1863	11,19	Propriétaire du
13	Assie Joseph Am.	Carrau	9 juillet 1868		
14	Assie François	"	3 mai 1863	8,25	
15	Bracam Pierre	Puech-Angy	14 juil. 1866	20,45	
16	Bracam J. ^e Aug ^d	Boragu	11 mars 1863	5,16	
17	Baudry J. ^e Bap ^t	Grazeaux	17 août 1866	17,26	
18	Bessière Louis Aug ^d	"	22 juil. 1861	11,25	
19	Bessière Jean-Bap ^t	Melyac	17 mars 1863	4,59	
20	Boniere Jean Hipp ^t	"	19 mai 1863		
21	Bousquet Justin	"	10 juillet 1863		
22	Bousquet Adrien	"	1 ^{er} avril 1868	22,73	Fils de Jean Bousquet ex-conseiller
23	Bouzer Auguste	"	2 juil. 1863	9,39	
24	Caillhol Sylvain	Grazeaux	6 juil. 1868	8,35	
25	Canac Auguste	Clot	16 juil. 1863	12,13	
26	Cayron Paulin	S. Plaine	30 juil. 1868	5,11	

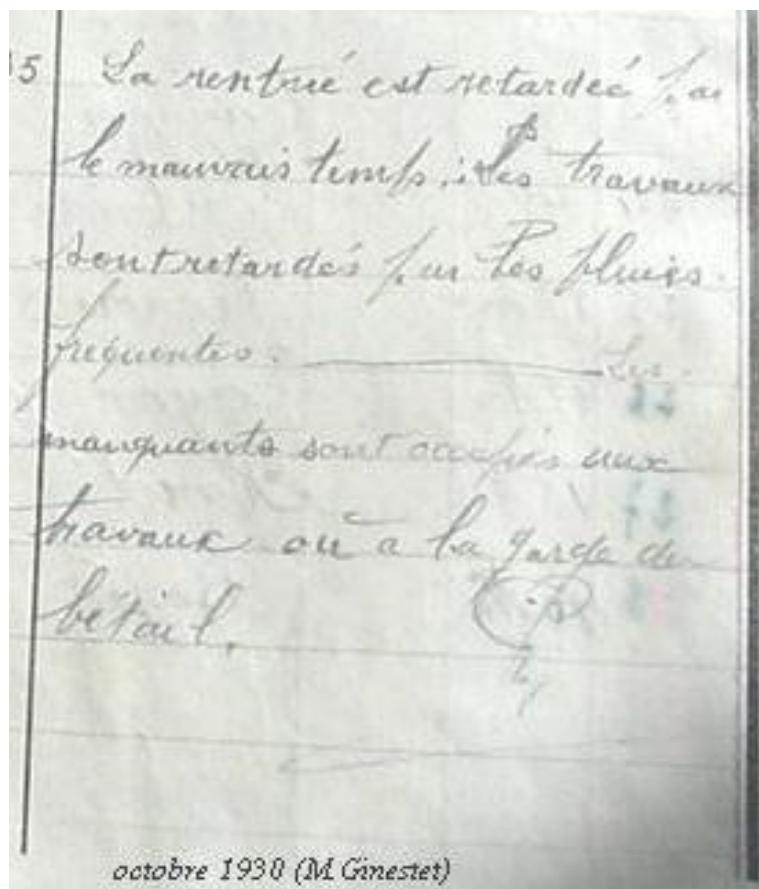
extrait du registre d'appel école de Meljac-année scolaire 1913-14 (avril)

chaque jour de classe le jour de la semaine
c'est.

MOIS d /

DATE S. DE SORTIE 3	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES	INDICATION DES ABSENCES											
		M 1 V 2 S 3 S 4 1 5 4 6 4 7 4 8 4 9 4 10 4 11 4 12 4 13 4 14 4 15											
		1 5	3 6	4 7	6 8	7 9	8 10	10 11	11 12	12 13	13 14	14 15	15 16
	Albinet Celeste												
	Albinet Frédéric							+	+				
	Albinet Louis							+	+				
1629	Alvergne Albert							-					
	Azam Edouard						+		+	+			
	Azam Edmond		-	+			+	+	+				
	Azam Pierre			-			+	+					
	Bartles Ernest												
1633	Barry François												
	Bessière Albert												
1641	Bessière Charles	+	+										
	Bousquet Clément								+				
	Bosc Emile	+					+	-					
	Boutomel Fénelé												
	Boutonnet Paul							+	+				
	Boutonnet Urbain												
	Boyer Ernest	1	+	+	+	+	+	+	+				
	Boyer Léon												
	Boyer Louis							+	+				
	Bayron Hippolyte							+					
	Bayron Jules	+	-				+						
	Caudere Julie												
	Coudere Louis												
	Eche Joseph						1	+	+				
	Enjalbert Auguste	+	+	+	+	+	+	+	+				
	Enjalbert Ernest	+	+	+	+	-		+					
	Enjalbert Sébastien												
1629	Enjalras Théodore	+	+	+	+	+	+	+	+				
	Frassac Joseph												
	Galez Auguste						+	+	+				
	Larroque Henri												
	Hader Auguste												
	Jalé Léon								+				
	Massol Justini	+	+	+	+	+	+	+	+				
	Robert Antonin												
	Robert Justini												
	Roule Fernand												
	Roussel Pierre	1						+	+				
	Sirmin Farullier												
	Tabardet Albert		-	-			+	+					
	Tajac Louis	+	-					+					
	Trilles Ernest	+	+	+	+	+	+	+	+				

Ainsi chacun va pouvoir pour 78 années sur cent que compte la période 1870-1969, retrouver la liste des compagnons de classe de tel ou tel de ses "anciens" ou de lui-même et connaître le nom du maître ou de la maîtresse sur la période considérée. C'est en fonction de sa disponibilité et/ou de sa moins mauvaise lisibilité qu'a été retenue pour faire figurer les listes d'élèves, tel ou tel de ces différents documents : registre matricule, registre d'appel journalier ou liste d'inscription ; sachant que le registre d'appel qui a l'avantage de fournir tous les mois de l'année scolaire est le plus présent. Nous nous sommes par ailleurs efforcés quand nous en avions la possibilité, de retenir du registre d'appel les mois les plus "complets en effectifs", évitant en particulier autant que faire se peut, les mois où les travaux des champs impactent par trop l'absentéisme. Le document "Registre d'appel journalier" dispose d'un espace où chaque mois, le "maître" a la possibilité d'exprimer ses commentaires sur le mois écoulé ; et en particulier sur l'absentéisme. C'est un exercice auquel se livre volontiers l'un des instituteurs, Monsieur Ginestet qui nous légue ainsi quelques appréciations qualitatives sur l'absentéisme et ses principales causes ; météorologiques, épidémiques, offices religieux, travaux des champs, garde de troupeaux ou autres foires à Lédergues ou ailleurs... (voir les 16 fichiers M. Ginestet des années 1930-35 & 1 fichier M. Colrat de 1894).



TOTAL des présen- ces possibles par demi- jours de classe	TOTAL des absences du mois	TOTAL des présen- ces effectives du mois	MOTIFS D'ABSENCES INVOQUÉS	
			OBSERVATIONS	
27	28	29	30	31
44				Epidémie de grippe.
44	1	43		Guérison d'angine.
	6	38		Temps humide et froid.
	28	16	malade	
			id.	
	8	36		
	10	34	malade	
	19	35		

janvier 1931 (M. Ginestet)

Congé de Pâques

La semaine av. Pâques est marquée pour le beau temps.
c'est la cause des nombreuses absences
de l'is malis.

2^{me}
quinzaine
d'avril -
froid - pluvie.
Brouillard --
favorable à la
fréquentation scolaire

Faire de l'éducation

+++

TOTAL des présen- ces possibles par demi- jours de classe	TOTAL des absences du mois	TOTAL des présen- ces effectives du mois	MOTIFS D'ABSENCES INVOQUES
			OBSERVATIONS
28	29	30	
12.	17.	2. 5	quelques de mai : C.M. et C.M. sont de la ferme des absences
13	31		de la ferme des absences
30	12.		quelques à la ferme des absences
5	37.		quelques à la ferme des absences
9.	40		quelques à la ferme des absences
12.	7	35	quelques à la ferme des absences
4	38		quelques à la ferme des absences
25	47		quelques à la ferme des absences

mai 1931 (M.Ginestet)

L i- es	MOTIFS D'ABSENCES INVOQUES
	OBSERVATIONS
	<p style="text-align: center;">31</p> <p>Les nombreuses absences sont diaboliques par une année particulièrement sévère. La saison favorisée par un temps sec et chaud est en avance d'au moins 15 jours ; elle est terminée à fin juin.</p>

juin 1931 (M.Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

peri quinzaine de
décembre : épidémie de
grippe, due peut-être au
temps froid et humide...
elle se manifeste par des
gouffres à la figure...
malade

-à la messe

décembre 1931 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

2me quinzaine d'avril.
pluies - temps humide et
froid (il gèle pendant les
matinées...) - épidémie
grippale

avril 1932 (M. Ginestet)

voyage à Taras

absences dues au mauvais temps. La neige ne peut fondre : chemins impraticables, etobiques par des couches de neige de 1^m. D'espaisseur, la glaçaille dès le 24 changement de lune la température se radoce et fait plus clair.

février 1933 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

depuis le printemps et fait des journées d'été. - depuis un mois pas de pluie - aussi est-ça sécheresse. -

Les vacances de Pâques sont mouillées. - gelée tardive du 22 au 23 ; les pommes de terre, la vigne souffrent sérieusement. Les pousses avancées sont détruites. -

avril 1933 (M. Ginestet)

W. 1. 1933.

December 1933.

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

décembre et
début janvier temps humide
sans gelées... rhumes...
épidémie... cas de
coqueluche, généralisés
par la suite - fin janvier
vague de froid. - 12°

janvier 1935 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

fin février et début de
mars après l'épidémie
de coqueluche succède
la rougeole...
(rougeole 16-3-).

rougeole (16-3-)
- un cas à la rougeole 16-3.

mars 1935 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

Les absences sont dues
à l'épidémie de rougeole
et de coqueluche qui
reprend des enfants pour
la seconde fois . -

avril 1935 (M. Ginestet)

au mois d'octobre, comme
à l'ordinaire, les élèves qui
ont commencé, s'absentent
les jours où le temps est
beau pour aider la récolte
des récoltes . -

octobre 1935 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

Observations

31

à cause des pluies persistantes les travaux sont en retard parachage des pommes de terre qui n'est pas terminé au 18.. - la plupart des élèves absents sont occupés aux travaux agricoles --

novembre 1935 (M.Ginestet)

Conférence à l'école (suite -)	+ + + + +		36	6	
	+ + + + +		21	21	
	+ + + + +		8	34	
	+ + + + +		12	30	
	+ + + + +		5	37	
	+ + + + +		34	8	
	+ + + + +		38	4	
	+ + + + +		36	6	
	+ + + + +		36	6	
	+ + + + +		34	8	
	+ + + + +		2	40	
	+ + + + +		3	39	
	+ + + + +		21	17	
	+ + + + +		23	19	
	+ + + + +		34	8	
	+ + + + +		18	24	
	+ + + + +		34	8	
	+ + + + +		40	2	
	+ + + + +		11	31	

Les prochaines absences ou
prolongement des vacances ou
travaux de la saison
retiennent les enfants à
Le M. - Belvédère à
Notre Dame du Lac.

Juin 1894-M.Colrat

Eu égard aux insuffisances des documents à notre disposition, en particulier à l' absence de certaines années, à la "coexistence" sur certaines périodes pour lesquelles nous ne disposons pas d' archives, d' autres classes et/ou d' autres écoles et notamment de l' école de la Treillie ou de l' école des filles tenue par les "Soeurs" (ainsi dispose-t-on, par exemple, dans la photothèque de Meljac.Net, d' une photographie datée de 1923 de "l' école libre" de Meljac où l' on peut dénombrer "23 filles") eu égard aussi à la nécessité de retenir les listes d' élèves des registres d' appel du mois d' avril voire, des mois de mai ou juin, faute de lisibilité de mois de l' année scolaire plus riches en effectifs; on se gardera bien, au risque de comparer des choses non comparables ou de tirer des conclusions hasardeuses, de faire trop de commentaires sur les effectifs si ce n' est de constater qu' ils ne font que baisser depuis 1870, tout comme le fera, sur la même période, la population de Meljac.

L'exploitation de ces archives dans notre site www.meljac.net n'a aucune prétention statistique et ne vise qu'à illustrer, au même titre que le font les photographies d'école déjà publiées, le regard que nous pouvons avoir sur notre passé, nos racines, nos ancêtres et nos anciens. Ainsi au-delà des listes anciennes d'enfants du village, ces documents riches d'anecdotes nous renseignent-ils aussi au travers des rapports, notes et autres commentaires des instituteurs(trices) ou "des mots d'excuses" des parents d'élèves relatifs aux absences, sur le mode de vie scolaire de l'époque empreint de respect et de rigueur dans la relation à l'école et au "maître".

UN SIECLE, ou presque, D'ECOLE A MELJAC - 3ème partie -

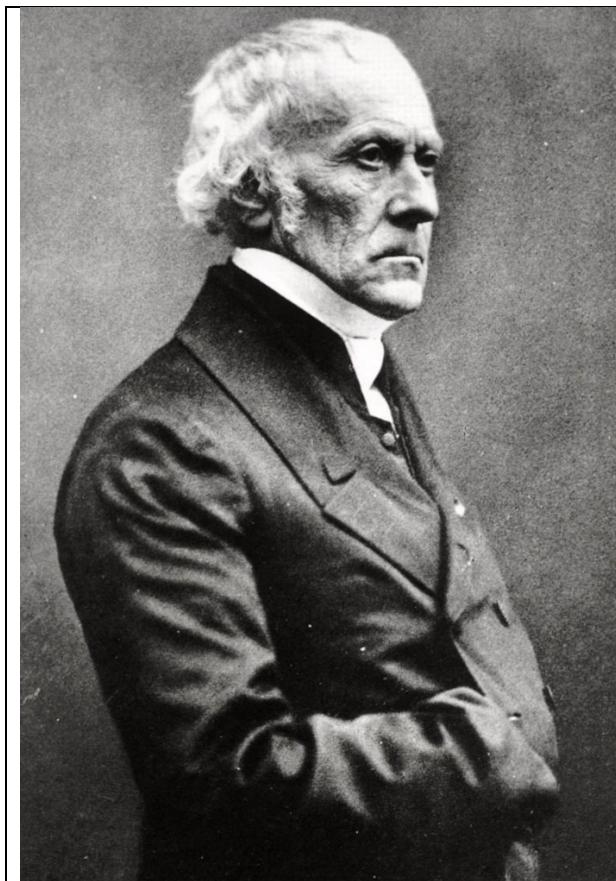
Un peu d'Histoire : le contexte "légal" de l'enseignement en France :

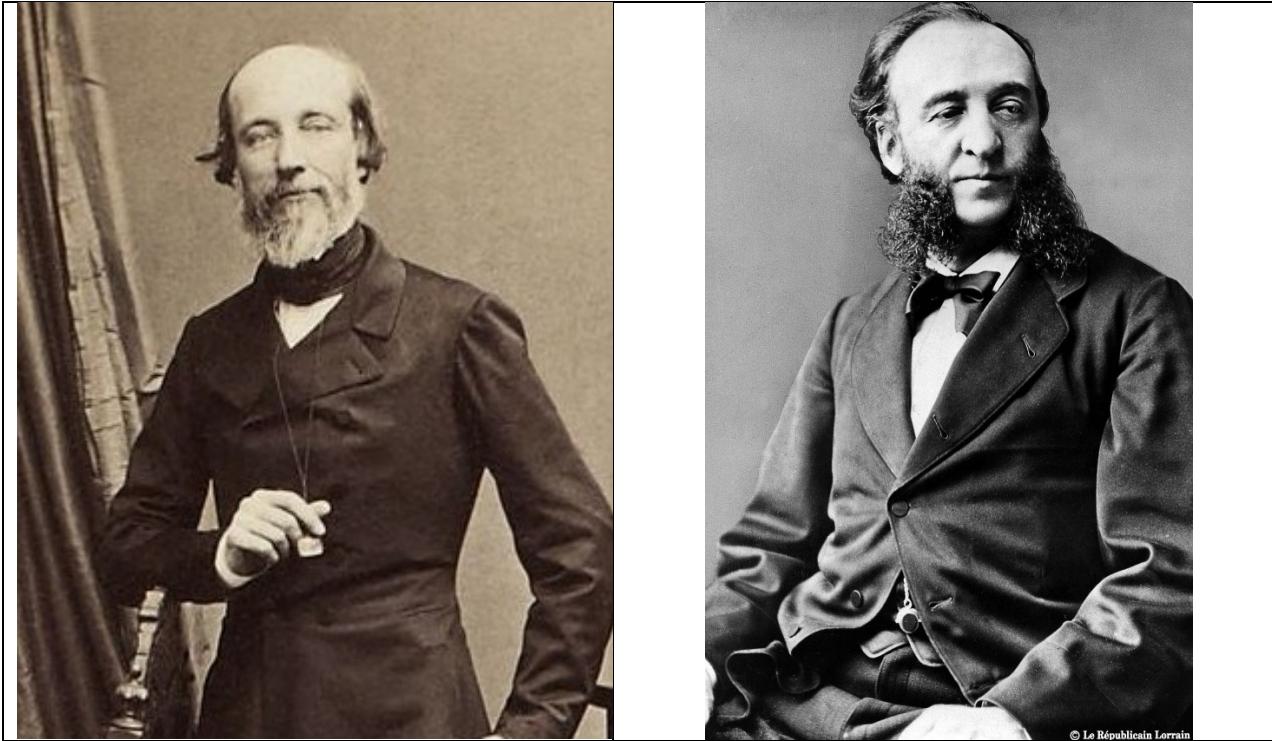
Le premier document dont nous disposons est daté du 24 décembre 1870, établi par Messieurs Cailhol et Mouly qui "dirigent" l'école ; il s'agit du "registre matricule de tous les enfants reçus à l'école depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre", signé en page 4 par Monsieur Antoine Mouly.

Nous sommes alors en 1870 ; et c'est la fin du Second Empire.

Le 19 juillet 1870, la guerre est déclarée avec l'Allemagne, le 2 septembre l'armée française capitule à Sedan devant les Allemands et l'empereur Napoléon III est fait prisonnier. Le 4 septembre 1870, Gambetta fait acclamer la déchéance de l'empereur et proclamer la République (ce sera la IIIème République qui durera jusqu'en 1940). La III ème République doit alors faire face à la fois à l'insurrection de la Commune qui sera écrasée en mai 1871 et à l'occupation de l'armée allemande. Les préliminaires de paix sont négociés à Versailles et confirmés par le traité de Francfort, le 10 mai 1871. La France perd l'Alsace et la Lorraine.

A cette époque, le régime de l'école est encore celui de la loi Guizot de 1833 qui crée et organise l'enseignement primaire. L'enseignement n'est alors ni gratuit ni obligatoire ; les Conseils Municipaux ont la responsabilité de désigner les enfants qui seront admis gratuitement et ceux qui paieront une rétribution qui s'ajoutera au traitement versé par l'Etat à l'instituteur.





© Le Républicain Lorrain

François Guizot exercera successivement de 1832 à 1848, sous la monarchie de Juillet et jusqu'à l'avènement de la IIème République, les fonctions de ministre de l'Instruction Publique et des Affaires Étrangères et de Président du Conseil. Frédéric, comte de Falloux sera ministre de l'Instruction Publique de 1848 à 1849, sous la IIème République, préparant la loi portant son nom qui sortira en mars 1850. Victor Duruy, historien et homme politique sera ministre de l'Instruction Publique sous le Second Empire de 1863 à 1869. Il développera l'instruction primaire mais aussi créera un enseignement secondaire pour les filles. Jules Ferry quant à lui fut ministre de l'Instruction Publique sous la IIIème République en 1879, Président du Conseil jusqu'en 1881 puis de 1883 à 1885.

Censée organiser la liberté de l'enseignement, la loi Falloux (du nom du ministre de l'Instruction Publique) du 15 mars 1850 donne à tout Français titulaire d'un brevet de capacité ou ministre d'un culte reconnu par l'Etat, le droit d'ouvrir une école primaire et place les écoles primaires publiques sous la surveillance du clergé. Cette politique sera poursuivie sous le Second Empire, notamment sous l'impulsion de Victor Duruy, ministre de l'Instruction Publique de 1863 à 1869 et ce jusqu'à Jules Ferry qui, également ministre de l'instruction publique, entreprendra conformément au programme républicain, de mettre en place "l'enseignement primaire, gratuit et obligatoire". Une loi de 1881 décide qu'il ne sera plus perçu de "rétribution scolaire" dans les écoles primaires publiques. En 1882, Jules Ferry fait voter une deuxième loi qui rend l'enseignement primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. L'enseignement doit, à l'école publique, être strictement neutre du point de vue religieux ; les écoles primaires devant fermer un jour par semaine en sus du dimanche pour "permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires". Se trouve également aboli le droit de contrôle accordé au clergé par la loi Falloux.

PREFECTURE
DE L'AVEYRON.

Rodez, le 15 décembre 1874.

1^{re} DIVISION.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ÉLÈVES GRATUITS

MONSIEUR LE MAIRE,

Liste de 1875.

Noeljac
Garcous

J'ai l'honneur de vous adresser les imprimés nécessaires pour établir conformément aux dispositions des articles 24 et 43 de la loi du 15 mars 1850 et du décret du 28 mars 1866 les listes des élèves qui pourront être admis, pendant l'année 1875, à fréquenter gratuitement les écoles de votre commune.

Mes prédécesseurs vous ont donné, à cette occasion, des instructions dont l'exécution n'a pas produit les résultats qu'on était en droit d'attendre. La vérification qui a été faite a donné lieu de constater la présence sur les listes d'un grand nombre d'enfants appartenant à des familles en position de payer la faible somme exigée (12 francs) pour leur instruction. On y a remarqué, en outre, des enfants qui n'avaient pas encore atteint ou qui avaient dépassé l'âge réglementaire. Cette situation due en grande partie à la facilité extrême avec laquelle les Conseils municipaux accueillent les demandes d'exemption a eu pour effet de diminuer, outre mesure, le produit de la rétribution scolaire et d'imposer ainsi à l'Etat des charges qui se sont accrues successivement dans une portion considérable puisque dans l'espace de huit années, la subvention accordée qui n'était que de 217,888 fr. 60 s'est élevée à 500,000 fr. environ.

Aussi, M. le ministre, en appelant mon attention sur ce point m'invite à prendre des mesures pour remédier à des abus qui le mettent dans la nécessité de refuser aujourd'hui toute nouvelle subvention. . ,

J'ai, en conséquence, décidé qu'à partir de 1875 les enfants dont les familles paient une cote de contribution supérieure à *vingt* francs seront par ce seul fait rigoureusement exclus de la liste de gratuité. En outre, les listes ne devront jamais comprendre que des enfants ayant atteint l'âge de 6 ans et n'ayant pas dépassé 14 ans.

Ces dispositions ont surtout pour but de réaliser toutes les économies possibles et de mettre le gouvernement à même de continuer à aider les communes pauvres pour la création d'écoles dans les localités qui en sont encore dépourvues et d'apporter dans le service de l'instruction primaire les autres améliorations dont la nécessité a été constatée.

Comme par le passé, les enfants portés sur les listes approuvées jouiront du bénéfice de la gratuité depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1875. Vous continuerez à vous concerter avec les ministres des cultes pour l'admission des élèves gratuits. Vous pourrez réclamer, en outre, le concours des instituteurs et du percepteur pour les renseignements qui vous seraient nécessaires en vue de vous éclairer sur la position réelle des familles. Avant d'être arrêtées définitivement les listes devront être approuvées par le conseil municipal que je vous autorise à convoquer *d'urgence* à cet effet.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que ce travail sera, cette année, l'objet d'un examen sérieux et approfondi et que la gratuité sera refusée à tous les enfants qui ne se trouveront pas dans les conditions réglementaires ou dont la position de fortune des parents aura été dissimulée.

Je vous serai obligé de prendre *immédiatement* les mesures nécessaires pour que chaque liste soit adressée en triple expédition à moi directement pour l'arrondissement de Rodez et à MM. les Sous-Prefets pour les autres arrondissements.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet de l'Aveyron,
H. DE SERRES.

DÉPARTEMENT
de l'Aveyron.

Arrondissement de Rodez.

Commune de St. Just.

(a) De filles, de garçons ou mixtes.

Cette liste doit être adressée au triple expédition et envoyée le plus promptement possible à la préfecture pour l'arrondissement de Rodez et à M. les Sous-Préfets pour les arrondissements d'Espalion, de Millau, de Saint-Affrique et de Lodève.

Ecole primaire publique^(a) de Garçons de Melyac
DIRIGÉE PAR M^c. NOUILLY, Antoine.

Nombre total des élèves de 6 à 14 ans pouvant fréquenter cette classe : 52

LISTE des enfants qui seront admis gratuitement, pendant l'année 1875, dans l'école primaire publique de Garçons de Melyac laquelle liste est dressée conformément à l'article 45 de la loi organique du 15 mars 1850.

N ^o D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS des ENFANTS (1).	DOMICILE.	DATE EXACTE de LA NAISSANCE.	MONTANT DES CONTRIBUTIONS payées par le père de chaque enfant.	OBSERVATIONS
1	Bartbos Pierre (suf. No. 1) Melyac		12 juillet 1866		
2	Despuj J. ^e (suf.)	"	9 août 1863		
3	Jacquin André (suf.)	Caprie	4 février 1863		
4	Moleron Pierre (suf.)	Martresq	9 juillet 1867		
5	Philipe (suf.)	Melyac	26 mai 1861		
6	Verdier J. ^e Aug ^d (suf.)	Grazezou	15 juill. 1864		
7	Aclery François	Firaldeg	10 fevr. 1869	7,15	
8	Albinet Justin	Boragu	29 juin 1867	10,02	
9	Albinet Justin	Firaledeg	24 mars 1861	14,19	
10	Albinet Jean-Pierre	Grazezou	1 ^{er} juil. 1869	2f. 30	
11	Amat Juan B. ^d	"	11 juin 1863		
12	Amat Eugène	"	2 mars 1863	11,19	Fils d'Amat J. prop. auzine M.
13	Assie Joseph Am.	Carreals	9 juillet 1868		
14	Assie François	"	3 mai 1863	8,25	
15	Bracam Pierre	Puech-Amal	14 juil. 1866	20,45	
16	Bracam J. ^e Aug ^d	Boragu	11 mars 1863	5,16	
17	Baudy J. ^e Bap ^t	Grazezou	17 août 1866	17,26	
18	Bessière Louis Aug ^d	"	22 juil. 1861	11,25	
19	Bessière Jean-Bap ^t	Melyac	17 mars 1863		
20	Boniere Jean Hipp ^e	"	19 mai 1863	4,59	
21	Bousquet Justin	"	10 juillet 1863		
22	Bousquet Adrien	"	1 ^{er} avril 1868	22,73	Fils de Jean Bousquet ex-conseiller
23	Bouzer Auguste	"	2 juil. 1863	9,39	
24	Caillhol Sylvain	Grazezou	6 juil. 1868	8,35	
25	Canac Auguste	Clot	16 juil. 1863	12,13	
26	Cayron Paulin	St. Pélissac	30 juil. 1863	5,11	

N° d'ord.	des ENFANTS.	DOMICILE.	de LA NAISSANCE.	payées par le père de chaque enfant.	OBSEERVATION
27	Cayac Irini	La Plaine	11 mars 1863	3,11	
28	Cransac Jean Antoine	Olot	17 fev. 1863	12,46	
29	Cransac Benoît	in	2 juin 1863		
30	Eugélibert Chicotite	Ruch Solys	3 mai 1863		
31	Eugélibert Urbain	in	12 avril 1863	179,39	
32	Eugélibert Joseph	Graużer	17 mars 1863		
33	Eugélibert P. Aug. ^{te}	in	9 mars 1863	10,13	
34	Fayssatot J. B. ^{te}	Soulages	26 mars 1863		
35	Fayssatot Auguste	in	30 juil. 1863	4,73	
36	Gahigues François	Graużer	14 avril 1863	7,84	
37	Gahigues Auguste	in	4 aout 1863	7,94	
38	Gacam Auguste	in	30 juil. 1863		
39	Gacam Justin Hippo ^{te}	in	11 juil. 1863	29,07	lambane
40	Garrigou Jean	Malgue	24 juill. 1863	9,15	
41	Gazroller Denis	in	19 fev. 1863		
42	Gazroller Ferdinand	in	27 juav. 1863		
43	Goubie Ch. Auguste	Mariac	28 juill. 1863	15,17	
44	Malaï Benoît	Montaury	16 aout. 1863	7,610	
45	Malaï François	in	11 juav. 1863	8,12	
46	Manol Pierre	Olot	11 juil. 1863	5,12	
47	Manol François	in	16 juil. 1863		
48	Molinier Émile	Courénac	9 mai 1863	22,07	
49	Panis Jean Bapt. ^{te}	Graużer	19 juil. 1863	4,22	
50	Recouler Jean P. ^{te}	Copri	28 aout 1863	23,83	
51	Recouler Lut ^t Hippo ^{te}	in	9 juil. 1863		
52	Roques Louis Aug ^{te}	Tardes	11 fev. 1863	5,36	
53	Roube Hippolyte	Mariac	10 aout 1863	4,37	
54	Sigal François	Malgue	2 mai 1863		
55	Sigal Pierre	in	28 mars 1863		
56	Sudries Jean-B. ^{te}	Saval	22 aout 1863		Com. de
57	Cayac Joseph Justin	Borague	1 juill. 1862		
58	Cayac Benoît	in	11 juil. 1863	11,25	

Fait à St. Just
avec M.^r Calmelon

desservant

par nous, Maire de la commune,

Le Maire, déclaré
L'adjoint au Maire,

Hippolyte

Le Desservant,

Calmelon

L'an mil huit cent soixante-quinze , le trente ans janvier le conseil municipal de la com
mune d' ~~Figuer~~ réuni en vertu de l'autorisation de M. le Préfet, en date du 1^{er} Février 1874
étaient présents MM. ~~Almagnac, Ozan, Causse, Lézignac, Talzac, Génestelle,~~
~~Soul, Moissac, Moissac, Pons, Raffarel, Boucquet, et une trentaine~~

Vu la liste ci-dessus dressée par M. le Maire et par M. le Desservant de la commune de ~~Figuer~~
Approuve l'admission gratuite, pendant l'année 1875, dans l'école primaire communale de ~~Gascoune de 15 à 18 ans~~
dirigée par M. ~~Mouly~~ Antoine des enfants inscrits sur ladite liste (1), sous les
numéros ~~1 à 18 sans exception~~.

Fait en séance à la mairie de

H. Just le 31 janvier 1875

Lerach *Mazars* *Granet* *Pion* *Salverg* *Beff*
Raffarel *Almagnac* *Rouillet* *Ozan*
Capelle

Nous Préfet du département de l'Aveyron.

Vu la liste et la délibération ci-dessus ;

Vu l'article 45 de la loi du 15 mars 1850,

ARRÊTONS :

Les enfants inscrits sur ladite liste sous les numéros ~~1 à cinquante-huit, à l'exception des n° 10, 15, 24, 29, 30, 31, 32, 33, 36, 43, 48, 50 & 51~~

seront admis gratuitement, pendant l'année 1875, dans l'école primaire publique de ~~gascoune~~ *Moljac*, dirigée par M. *Mouly*.

A. Prost

le 23 février 1875

Pour le Préfet de l'Aveyron et par délégation ,

Le Sous-Prefet,

1^{er} Conseiller de l'Éducation

Ode Ronieds



Ci-avant, les 4 pages d'un document "liste des "élèves gratuits" de 1875 avec :

- en page 1, une lettre du préfet de l'Aveyron, H de Serres, au maire de la commune, lui faisant les recommandations quant à l'établissement des listes des élèves gratuits pour l'année 1875
- en page 2 & 3, la liste des élèves ; on remarquera en bas de page 3, à côté de la signature de l'adjoint au maire (maire décédé), la signature du "desservant" Calmels, curé de Meljac
- en page 4, la délibération du 31 janvier 1875 et la signature du Conseil Municipal sur la liste établie ainsi que l'arrêté du Conseiller de Préfecture du 23 février 1875.

UN SIECLE, ou presque, D'ECOLE A MELJAC - 4ème partie –

Les "Enseignants" de l'école publique de Meljac de 1870 à 1969 :

De 1870 à 1969, soit en près d'un siècle de documents exploitables d'archives disponibles, nous ne retrouvons que 13 enseignants intervenant à l'école publique de Meljac ; sachant que 5 d'entre eux (MMme. Bouteille, Carcenac, Fraissignes, Bélières et Cazals) n'y firent que de fort brèves interventions. D'autres noms d'instituteurs ou d'institutrices, titulaires ou remplaçants, tels que M. Rech, Melle Delran, Melle Marty...etc, demeurent présents dans la "mémoire collective" sans que l'on puisse précisément les situer au niveau des dates et qui n'apparaissent dans aucune des archives retrouvées.

Monsieur Antoine MOULY	Octobre 1870 à novembre 1889	Succède à Monsieur Cailhol à la rentrée 1870
Monsieur BOUTEILLE	Novembre 1889 à octobre 1891	
Monsieur CARCENAC	Octobre 1891 à avril 1892	
Monsieur COLRAT	Septembre 1892 à 1899	
Monsieur Charles-René FRAISSIGNES	1900 - 1901	
Monsieur FERAL	Septembre 1902 à 1921	
Monsieur GINESTET (photo M&Mme. 1933)	1926 à 1958 (maladie de 1943 à 1945)	École des garçons
Madame FERAL	1928 à 1932	École des filles
Madame Ginestet (photo M & Mme. 1951)	1933 à 1960	École des filles
Monsieur BELIERES	1943 à 1945 (remplacement M. Ginestet)	École des garçons
Madame Cazals (photo 1946)	1946 - 1947	École mixte
Monsieur Marty (photo 1960) & Madame Marty (photo 1969)	1960 (pour Monsieur) 1962 (pour Madame) à 1969	École mixte

Hors Monsieur Cailhol dont on ne trouve mention que sur la couverture du registre matricule de l'année 1870 et qui aura dressé la liste des élèves, en commun avec Monsieur Mouly, si l'on en croit les deux écritures figurant sur ce document ; c'est Monsieur Antoine Mouly qui "inaugure" l'établissement des listes d'élèves et signe, en page 4 "récapitulation générale", le 24 décembre 1870, le premier "registre matricule de tous les enfants reçus à l'école" dont nous disposons.

Note. Ce registre est dressé tous les ans en double expédition; une partie aux archives de l'école et l'autre est adressée le 28 décembre de chaque année à M. l'Inspecteur d'Académie, par l'entremise de M. l'Inspecteur primaire de l'arrondissement.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

*COMMUNE de St Just.**Section de Abeyrac*

ANNÉE 1870.

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Dirigée par M. Traillot et Bouly.

REGISTRE MATRICULE

DE TOUS LES ENFANTS REÇUS À L'ÉCOLE

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE.

Note. Ce registre est coté et parqué par le maire. Il sera à l'établissement des règles trimestrielles.

L'instituteur y inscrit les noms et prénoms des enfants qui doivent fréquenter son école au fur et à mesure qu'ils se présentent, la date du jour de leur entrée, la date de leur naissance et la catégorie à laquelle ils appartiennent. Il porte, en même temps, dans la colonne n° 2, les noms et prénoms des parents.

Le taux mensuel de la rétribution scolaire est porté le jour même de l'admission des enfants dans les colonnes n° 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22 et 23.

Chaque fois qu'un enfant sort de l'école dans le courant de l'année, l'instituteur inscrit, en regard de son nom, le mot *sorci* dans la colonne du mois pour lequel il ne doit plus la rétribution, et la date exacte du jour de son départ est indiquée, par renvoi, dans la colonne d'observations. Lorsqu'il rentre, le montant de la rétribution est inscrit dans la colonne du mois de son retour, et la date de ce retour est également notée, par renvoi, dans la colonne d'observations.

Lorsqu'un enfant payant est abonné, l'instituteur écrit le mot *abonné* sur les trois colonnes du trimestre, et porte au total trimestriel la somme représentant le quart de l'abonnement annuel.

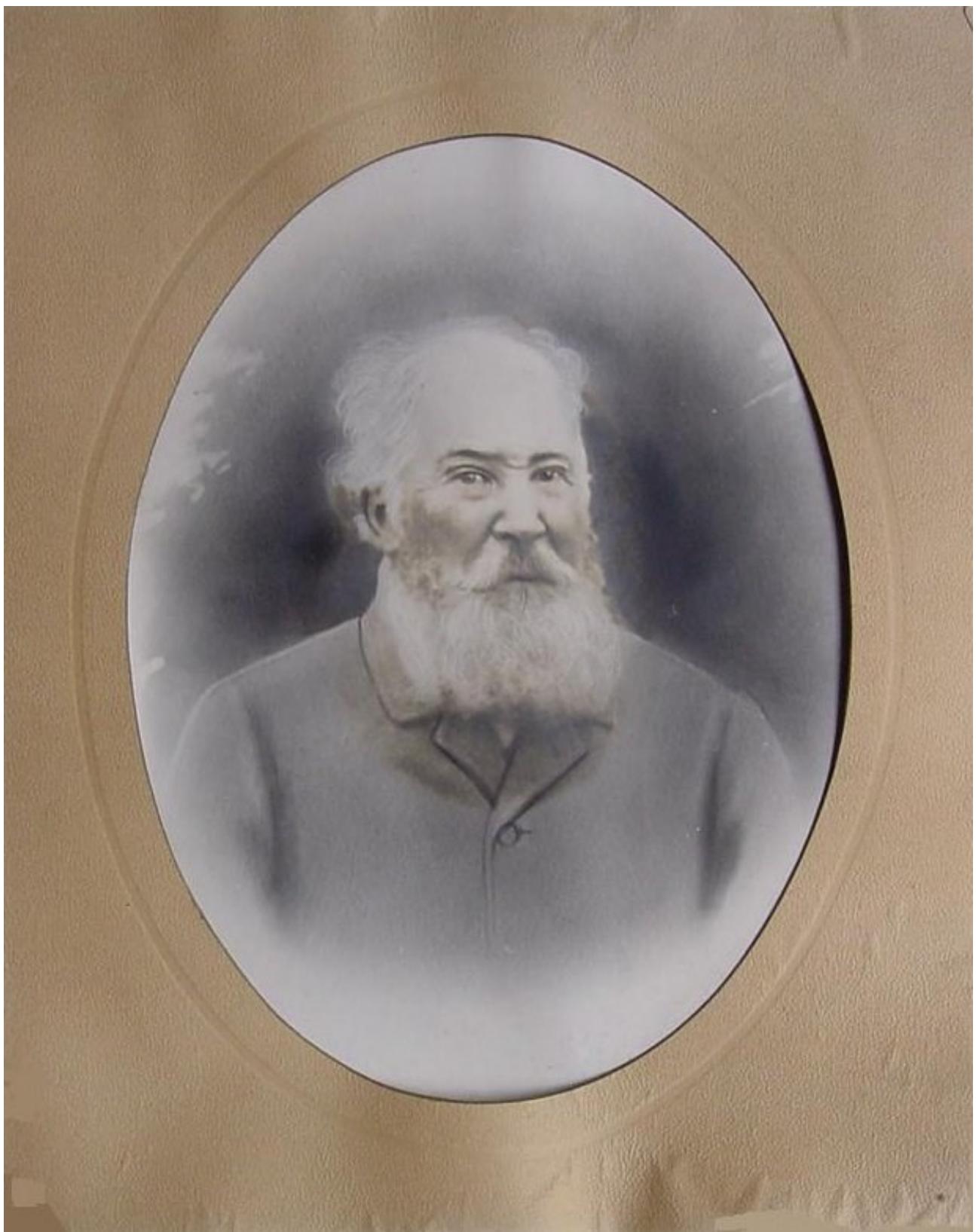
Les mois de pension des enfants gratuits sont indiqués par la lettre P. Leurs sorties et leurs entrées sont signalées comme pour les enfants payants.

Pour les élèves étrangers à la commune, l'instituteur procède comme il est dit ci-dessus. Il indique, de plus, dans la colonne d'observations, le nom de leur commune.

Une copie de ce registre est adressée, le 28 décembre de chaque année, à M. l'Inspecteur d'académie par l'intermédiaire de M. l'inspecteur primaire de l'arrondissement.

Rétribution scolaire n° 1.

Registre matricule de tous les enfants reçus à l'école.



Monsieur Antoine Mouly.

NOM DE L'INSTITUTEUR.

(a) Bouly

COMMUNE D' ~~est~~ St Just

— POPULATION : 1700

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET FORMATION DU TRAITEMENT DE L'INSTITUTEUR POUR LES RECETTES ET LES DÉPENSES.

DATE

de sa nomination dans la commune.

25 juillet 1870

Date de sa première nomination.

11 août 1867

DÉSIGNATION DU TITRE :

Instituteur	{	définitif.
		provisoire.
Institutrice	{	1 ^{re} classe
chargée de l'école mixte		2 ^e classe

Loyer de la maison d'école :

OU

Indemnité de logement :

Indiquer ici le nombre des élèves qui ont fréquenté l'école :

Au-dessous de 7 ans... 0

De 7 à 13 ans... 29

De 13 ans et au-dessus... 16

TOTAL..... 44

Nombre des enfants en âge de fréquenter l'école (1)	Enfants de 3 à 7 ans.....	GARÇONS.....	15	15
	— de 7 à 13 ans.....	GARÇONS.....	40	40
	— âges de plus de 13 ans.....	GARÇONS.....	19	19

TOTAL.....

72

Enfants qui ont fréquenté l'école.....	Payants.....	GARÇONS.....	9	9
	Gratuit.....	GARÇONS.....	35	35
	De 3 à 7 ans.....	Filles.....	11	11

Enfants qui n'ont pas fréquenté l'école.....	De 7 à 13 ans.....	GARÇONS.....	13	13
	De 13 à 17 ans.....	Filles.....	14	14
		GARÇONS.....	4	4

TOTAL ÉGAL.....

72

DÉTAILS RELATIFS AU TRAITEMENT DE L'INSTITUTEUR (b).

1 ^{er} Traitement fixe.....	Fondations.....			
	Prélèvement sur les revenus ordinaires.....			200
	Prélèvement sur les rentes spéciales.....			

2 ^{me} Rémunération scolaire.....	Salvention du département ou de l'Etat pour complément à 200 F.....			200
	Elèves de la commune.....			57
	Elèves étrangers à la commune.....			57

3 ^{me} Supplément pour compléter le traitement à 400, 500, 600 et 700 francs, selon le titre de l'instituteur.....	Fonds communaux.....	Reste des fondations.....		
		Reste des revenus ordinaires.....		
		Reste des rentes spéciales.....		

Salvention du département ou de l'Etat.....

143

TOTAL.....

700525175700

L'Instituteur a reçu sur ce traitement, en vertu de mandats délivrés dans le cours de l'année 1870 F.

Il lui est dû pour solde F.

TOTAL ÉGAL.....

Certifié sincère et véritable par l'Instituteur soussigné, qui déclare : 1^{er} que tous les enfants payants de la commune et les élèves étrangers à la commune qui ont fréquenté l'école sont exactement inscrits sur le registre pour le temps qu'ils ont passé en classe et pour la rétribution qu'ils doivent; 2^{me} que les inscriptions des enfants gratuits sont entièrement conformes à la liste arrêtée par M. le Préfet.

A Nogent

, le 24 décembre 1870.

Bouly

Vérifié et certifié exact par l'Inspecteur primaire de l'arrondissement.

le 18

Vérifié et certifié exact par nous, Maire de la commune

le

18

Récapitulation générale.

Nous devons à l'obligeance de Monsieur Aimé Mouly (Castres - la Tapie de Meljac), arrière-petit-fils de Monsieur Antoine Mouly, le portrait de ce dernier, instituteur à Meljac pendant près de 20 ans, de 1870 à 1899.

On apprend sur cette même page de "récapitulation générale", que Monsieur Mouly dont la "1ère nomination" remonte au 11 avril 1857, a été nommé "instituteur définitif" sur la commune de Saint-Just (dont Meljac était à l'époque "section") le 26 octobre 1870. On peut légitimement penser que M. Mouly a pris la "suite" de M. Cailhol qui avait commencé l'année scolaire début octobre 1870. Dans les "éléments statistiques" établis en 1870 sur ce même document par M. Mouly, on apprend qu'à Meljac, sur 13 enfants de 3 à 7 ans, 2 fréquentent l'école tandis que 27 sur 40 de 7 à 13 ans et 15 sur 19 de 13 ans et plus y sont inscrits. Ainsi, sur un "potentiel" de 72 garçons sur la section de Meljac, 44 sont scolarisés soit plus de 60%. On est loin à Meljac de l'"analphabétisme" dont il est de bon ton de qualifier la période précédent "l'ère Jules Ferry". L'école en 1870 n'est pas encore "gratuite et obligatoire" ; ainsi, sur les 44 garçons fréquentant l'école de Meljac, 35 sont qualifiés de "gratuits", 9 de "payants" (voir en 3ème partie, document 1875 "liste des élèves gratuits" page 1, lettre-circulaire du Préfet de l'Aveyron). Le traitement de l'Instituteur fait de "revenus fixes", de "suppléments par élève" et de "subventions de l'Etat ou du Département" s'y trouve également détaillé.

On notera en feuilletant les différentes listes d'élèves que des "mutations orthographiques" apparaissent dans l'écriture de quelques noms entre 1870 et 1873, tels que Afsié, Befsière, Mafsol qui deviennent Assier, Bessière, Massol ou de Boyè devenant Boyer ; mutations qui perdureront après 1873.

NOMS ET PRÉNOMS du titulaire (I)	NOMS ET PRÉNOMS des PARASITES (II)	N° d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS des ESPRITS	DATE DE LA RADIATION	DATE de l'EXTINCTION à l'heure	DATE de REUVE D'EXISTENCE des éclairs gratuits.	INDICA- TION de la catégorie à laquelle la apparten- tient.	RÉTRIBUTION PAR MOIS.	
								JANVIER.	FÉVRIER.
		1	2	3	4	5	6	7	8
Cailhet Joseph	1	Caillot Henri	14 juillet 55	2 Novembre 2 gbre			P	P	
Bousquet Jean	2	Bousquet Auguste	5 Mai 61	id	id		P	P	
Bousquet Hippolyte	3	Bousquet Pierre	25 gbre 59	id	id		P	P	
Lacan Jean	4	Lacan Pierre	4 juillet 55	id	id			Alexis	
Molinier Pierre	5	Molinier Pierre	30 gbre 57	id	id		P	P	
Molinier Pierre	6	Molinier Eugène	18 mai 61	id	id		P	P	
Eujalhan Jean	7	Eujalhan Henri	6 juin 56	3 gbre	1 gbre		P	P	
Tigal François	8	Tigal Paul	26 mars 60	id	id		P	P	
	9	Tigal François	15 octobre 61	id	id		P	P	
Albinet Michel	10	Albinet Joseph	30 avril 55	id	id		P	P	
Boulhemet Jacques	11	Boulhemet Jacques	27 Août 57	5 gbre	8 gbre		P	P	
Vigreux Jean	12	Vigreux Baptiste	18 gbre 57	id	id		P	P	
Roube Baptiste	13	Roube Hippolyte	10 Août 1862	id	id		P	P	
Varac Olivier	14	Varac Pierre	9 janvier 56	id	0		2	2	
Massel Baptiste	15	Massel Baptiste	17 bre 1858	id	id		P	P	
	16	Massel Justin	17 bre 1861	id	id		P	P	
Alpié François	17	Alpié François	7 gbre 55	id	id		P	P	
	18	Alpié Emmanuel	7 janvier 1862	id	id		P	P	
Bousquet Jean	19	Bousquet Justin	18 juin 61	id	id		P	P	
Bonal Joseph	20	Bonal Hippolyte	20 janvier 59	9 Novembre 9 gbre			P	P	
Cayre Pierre	21	Cayre Jean Joseph	6 juillet 60	id	0		P	P	
Boye Augustin	22	Boye Pierre	20 avril 55	0	id		P	P	
Boye Baptiste	23	Boye François	26 mai 1858	id	id		P	P	
Cailhet Jean	24	Cailhet Jean	24 mai 59	id	id		P	P	
Bouquet Adèle	25	Felix enfant aîné	15 Août 60	id	id		P	P	
Azam Jean Pierre	26	Azam Jean Baptiste	25 Août 60	id	id		P	P	
Albinet Jean Pierre	27	Albinet Jean Pierre	8 gbre 54	id	0		2	Sorb	
Clary Jean Pierre	28	Clary Jean Pierre	17 gbre 57	id	id		P	P	
Canac Hippolyte	29	Canac Auguste	29 Août 64	id	id		Marie		

ARTICLE du rôle. (1)	NOMS ET PRÉNOMS DES ENFANTS.	N° d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS DES ENFANTS.	DATE DE LA NAISSANCE.	DATE de L'ENTRÉE A L'ÉCOLE.	DATE de BILLET D'ADMISSION des élèves gratuits.	RÉTRIBUTION PAR MOIS.	
	1	2	3	4	5	6	7	8
	Caillol Jean	1	Caillol Jean	26 mai 1859	1 janvier	janvier	p	p
	Mercadier Jean Joseph	2	Mercadier Jean Joseph	6 mai 1866	do	do	p	p
	Kupuy Joseph	3	Kupuy Joseph	1 mai 1861	do	do		
	Alary Jean-Baptiste	4	Alary Jean-Baptiste	1 avril 1861	do	do	p	p
	Albinet Justine	5	Albinet Justine	24 mars 1866	do	do	p	p
	Amat Pierre-Jean	6	Amat Pierre-Jean	26 mai 1859	do	do	p	p
	Amat Jean-Baptiste	7	Amat Jean-Baptiste	1 avril 1863	do	do	p	p
	Amat Jean-Baptiste	8	Amat Eugène	1 mai 1865	do	do	p	p
	Assie Françoise	9	Assie Joseph-Amar	1 février 1862	do	do	p	p
	Assie Françoise	10	Assie Françoise	1 juillet 1863	do	do	p	p
	Azam Jean	11	Azam J. F. Auguste	25 octobre 1860	do	do	p	p
	Azam Jean	12	Azam Jean Auguste	11 mars 1865	do	do	p	p
	Baudry Jean-Baptiste	13	Baudry Jean-Baptiste	14 avril 1865	do	do	p	p
	Bessière Jean-Pierre	14	Bessière Jean-Pierre	30 juillet 1859	do	do	p	p
	Bessière Jean-Pierre	15	Bessière Jean Hippolyte	11 mai 1866	do	do	p	p
	Bessière Jean-Pierre	16	Bessière Jean-Baptiste	12 mai 1865	do	do	p	p
	Bonato Joseph	17	Bonato Pierre Hippolyte	11 février 1866	do	do	p	p
	Bouquet Jean	18	Bouquet Justine	16 juillet 1862	do	do	p	p
	Bouquet Jean	19	Bouquet Auguste	5 mai 1859	do	do	p	sortie
	Boyer Joseph	20	Boyer Joseph-Auguste	27 octobre 1863	do	do	p	p
	Boyer Françoise	21	Boyer Joseph	26 octobre 1856	do	do	p	p
	Cransac J. Antoine	22	Cransac J. Antoine	17 juillet 1861	do	do	p	p
	Cransac J. Antoine	23	Cransac Henri	2 janvier 1863	do	do	p	p
	Lajue Jean-Joseph	24	Lajue Jean-Joseph	5 juillet 1860	do	do	p	p
	Engelard Pierre	25	Engelard Pierre-Henri	5 juillet 1859	do	do	p	sortie
	Fraysinet J. Baptiste	26	Fraysinet J. Baptiste	26 mars 1862	do	do	p	p
	Gaubert J. Baptiste	27	Gaubert J. B. Auguste	1 août 1863	do	do	p	p
	Sacam Pierre-Jean	28	Sacam Pierre-Jean	7 mars 1859	do	do	p	p
	Sacam Pierre-Jean	29	Sacam Justine Hippolyte	15 juillet 1866	do	do	p	p

On en apprendra un peu plus sur « l'école de Monsieur Mouly » au fil des différents compte rendus réalisés par l'Instituteur de Meljac sur les registres matricules.

Ainsi, en 1874, "l'instituteur est prié de donner avec soin tous les renseignements demandés...", parmi lesquels, sa religion et le nom de la congrégation à laquelle il appartient. Nous apprenons que, né en 1838, Monsieur Mouly est marié, qu'il a été nommé à Meljac à 32 ans mais que sa première nomination est intervenue à 19 ans, en 1857, date aussi de son brevet, qu'il a obtenu le "prix du Conseil Général en 1869 et que le 11 août 1874, il aura "17 années de service public".

On apprend également qu'en 1874, l'école est louée 200 frs et le bail expire le 1er janvier 1876. La classe mesure 8m de longueur sur 5.50m de largeur et 3.50m de hauteur.

Curieusement, sur le même type de document "statistiques RM" de 1873, année précédente, le loyer de l'école est à 140 frs., le bail expire au 1er janvier 1874, la salle de classe est plus petite (7m de long sur 5 de large et 2.24 de haut) et le logement du maître ne semble comporter qu'une cuisine alors qu'il est décrit en 1874 comme comprenant cuisine et chambre : s'agit-il des mêmes locaux ? Y-a-t'il eu déménagement de l'école et du maître à l'issue du bail, en janvier 1874 ?

En 1874, la commune de Saint-Just à laquelle appartient "la paroisse ou circonscription scolaire" de Meljac compte comme en 1870, 1700 habitants dont 540 pour Meljac. Il y a 60 enfants sur Meljac et tous sont scolarisés (on se souvient là, que l'école primaire ne deviendra obligatoire qu'en 1882) dont 1 a moins de 6 ans, 56 ont entre 6 et 13 ans et 3 ont plus de 13 ans.

Parmi ces 60 enfants, 3 sont pensionnaires ... ? ...on pourrait penser qu'il s'agit de Marie, Louise et Léon Mouly, les 3 enfants de l'instituteur, mais ceux-ci ne figureront sur les listes d'élèves qu'à partir de 1877. Notons aussi que 30 adultes ont fréquenté en 1874 comme en 1873, les cours du soir.

Nous avons accès au "détail relatif au traitement de l'instituteur ; le total en 1874 étant de 800 frs pour 700 frs en 1870. Nous apprenons enfin que la bibliothèque compte 56 volumes et que 28 prêts ont été consentis dans l'année.

AVIS ESSENTIEL. — L'Instituteur est prié de donner avec soin tous les renseignements demandés dans cette statistique.

Nom et prénoms de l'Instituteur :

Mouly Antoine

Nom en religion :

Tholique

Nom de la congrégation à laquelle il appartient :

Laique

Date de sa naissance :

20 mai 1834

Date de son brevet :

2 avril 1859

Nature et date de la dernière récompense obtenue :

Conseil général
1869

Date de sa nomination dans la commune :

26 octobre 1870

Nombre des années de services publics.

7 le 11 août 1874

Etat civil : (célibataire, marié ou veuf) :

Marié

Instituteur définitif, provisoire ou de remplacement :

Définitif

Loyer de la maison d'école :

200 francs

Date de l'expiration du loit :

janvier 1876

Dimensions de la classe :

Longueur : 7 m.

Largueur : 5,50

Hauteur : 3,50

Nombre et usage des diverses pièces du logement :

Cuisine, chambre, deux étables, etc.

Surface du jardin :

6 ares

COMMUNE DE St Just POPULATION : 1700

POPULATION DE LA PAROISSE OU DE LA CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE : 560

Nombre des enfants de 6 à 13 ans inclusivement, Garçons...
de la paroisse ou de la circonscription scolaire...
(Les détails relatifs aux filles ne seront donnés que par les Directrices d'écoles mixtes). } 60

TOTAL..... 60

Enfants qui ont fréquenté l'école.
(Externes ou pensionnaires.) { Payanis. { Garçons... au-dessous de 6 ans.... 1
Filles... de 6 à 13 ans.... 56
Gratuits. { Garçons... au-dessus de 13 ans.... 3
Filles....

TOTAL..... TOTAL ÉGAL..... 60

Nombre des élèves pensionnaires compris dans le total précédent.....
(Tout élève qui passe dans la maison d'école est pensionnaire). 5

Nombre des adultes qui ont fréquenté les cours du soir..... 30

Enfants de 6 à 13 ans qui n'ont pas fréquenté aucune école pendant l'année..... 0

TOTAL..... 53

DÉTAIL RELATIF AU TRAITEMENT DE L'INSTITUTEUR (A) :

1^e Traitement fixe..... 300.-
2^e Rétribution scolaire..... 19,-
3^e Éventuel pour les élèves gratuits, à raison de 0,80 c. par mois de présence..... 262,40
4^e Supplément pour compléter le traitement à 400, 500, 600, 700 et 800 fr., selon le titre de l'Instituteur..... 246,30
5^e Allocation supplémentaire.....
6^e Secrétariat.....

TOTAL..... 800,00

BIBLIOTHÈQUE.

Nombre de volumes..... 56

Nombre des prêts pendant l'année..... 24

Somme dépensée pendant l'année pour son entretien..... 0

Certifié sincère et véritable par l'Instituteur soussigné :

A St Just, le 30 Novembre 1874.

Mouly

Vérifié et certifié exact par nous, Maire de la commune.

A St Just le 30 Novembre 1874.

Falzayac adjoint



Si l'école est spé-
ciale, sera-t-elle
ouverte au public.

ECOLE PUBLIQUE D⁽¹⁾ *spéciale de garçons.*

et prénoms de l'institut : *Mouly Antoine*
en religion (pour les congréganistes) : "
et lieu de sa naissance : *20 mai 1857. Moyeuvre*
civil : *Marié*.
ges de famille : *cinq enfants*.
et lieu de naissance de sa femme : *Toulousainne Moyeuvre*
d'une école normale ou d'un cours normal? *Non*.
re de son brevet : *Simple*.
de délivrance et date de son brevet : *Bruxelles 1857.*
id. de la lettre d'obéissance : ..
de sa 1^{re} nomination { d'adjoint : ..
{ de titulaire : *1857-1860*.
de sa nomination dans la commune : *25 juillet 1870.*
guation des postes que l'instituteur a occupés, avec la date des
minations : 1^{er} *Sedorey. 11 octobre 1857.*
2^{me} *Nancy. 25 juillet 1870.*
3^{me} ..
4^{me} ..
5^{me} ..

6^e ..
7^e ..
8^e ..
9^e ..
10^e ..

Désignation de son titre et de sa classe : *1^{re} classe. Janvier 1860*

Nature et date de sa dernière récompense honorifique : *2^{me} 2^{me} de la 2^{me} de la 2^{me}*

Nombre d'institut adjoint : ..

Traitements de chacun : ..

Nom et siège de la congrégation à laquelle l'institut congré-
ganiste appartient : ..

Y a-t-il un pensionnat annexé à l'école? ..

Date de l'autorisation : ..

Nombre de pensionnaires reçus dans l'année : ..

Nom de la maîtresse d'ouvrages à l'aiguille : ..

Sa parenté avec l'instituteur : ..

Son âge : ..

Son traitement : ..

N.B. — Si l'y a plusieurs adjoints ou adjointes, donner sur chacun les mêmes renseignements en joignant une feuille que l'on attachera au registre.

Renseignements relatifs aux adjoints et aux adjointes.

et prénoms : ..
et lieu de naissance : ..
ire et date du brevet : ..
Il élève de l'école normale? ..

Date de l'agrément préfectoral : ..

Années de services : ..

Date de l'acceptation de l'engagement décennal : ..

SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Au 24 décembre 1881.

NOTA. — Fournir ces renseignements à l'Inspecteur primaire avant le 15 décembre.

DATE de LA FONDATION.	NOMBRE DE LIVRES		DATES des concessions de livres faîtes jusqu'ici par le Ministère.	MONTANT DES DONS ET SOUSCRIPTIONS pour la bibliothèque scolaire pendant l'année.				COMMENT la bibliothèque scolaire est-elle		NOMBRE de prêts faits pendant l'année.	OBSERVATIONS. TITRE DES OUVRAGES qui ont été le plus fréquemment lus.
	de classe pour les élèves indigents.	de lectures à prêter aux familles.		Somme versée par le Conseil municipal.	Souscrip- tions des élèves adultes.	Dons des particu- liers.	TOTAL..	1 ^{me} ? ..	2 ^{me} ? ..		
<i>Janvier 1862</i>	..	<i>52</i>	<i>91^{me}-1870</i>	<i>Nez</i>	<i>pou</i>	<i>30</i>	<i>Paigneuse. Drago. Fernette par Lassalle Case avec Chenin. Bonnaffon. Frankley. Roche Gide Forestier par par Bourguet</i>
TOTALS.....				"	"	"	"				

Existe-t-il un corps de Bibliothèque communale pour recevoir les livres? *Oui*

S'il n'en existe pas, où les livres sont-ils placés?

RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

(*Les réponses feront suite aux questions posées.*)

il progrès dans la fréquentation de l'école? ..

avait diminution, en faire connaître les causes : ..

des populations concernant l'instruction primaire : ..

des délégués cantonaux : ..

des autorités locales : *Une*

de l'Institut *cur* au point de vue de sa position personnelle : *Augmentation du traitement si faire*
ut

ithèque scolaire. — Qu'a-t-il été fait pour en pourvoir l'école? ..

gnement. — Améliorations obtenues en 1881, quant aux méthodes, quant aux livres employés, à
usage de la langue française, à l'introduction dans le programme d'enseignement de matières nouvelles,
telles que l'agriculture, le dessin, le chant, etc. *curre d'agriculture, grecque, portugais et français*

LISTE DES LIVRES EN USAGE DANS L'ÉCOLE

(*Indiquer avec le titre des ouvrages les noms des auteurs et des éditeurs.*)

Lecture. — *Vieille moraine, Ambroise Vénon.*

Grammaire. — *Par J.P.J.*

Histoire de France. — *Par Blanchet et Vinard*

Géographie. — *Par Arthée*

Manuscrit. — *Chic gracieuse 50 sortes d'écriture.*

En 1881, le document "registre matricule" porte après le titre "Ecole Publique", la mention ajoutée à la plume par M. Mouly "spéciale de garçons" ; précision qui n'existe pas les années précédentes bien que seuls des garçons y fussent inscrits.

La "circonscription" de Meljac compte 520 habitants et la commune de Saint-Just, Meljac compris, est également à la baisse et en compte 1640.

"L'identité" de M. Mouly y est encore précisée. Il est né à Moyrazès, marié avec Eugénie Foucras, également de Moyrazès et il a 5 enfants. Il a obtenu son "brevet simple" le 11 avril 1857 à Rodez et a été titularisé sur son premier poste le 11 août 1857 à Ladepeyre (commune de Viala du Tarn dans l'Aveyron).

A Meljac, en 1881 sur 71 enfants, 59 ont entre 6 et 13 ans, 12 au-dessus de 13 ans. Sur les 71 élèves, 49 sont "gratuits", 22 « payants » (c'est en 1881 que sera votée la loi de Jules Ferry rendant l'école primaire gratuite) ; 53 sont de la commune, 18 de communes voisines. Le traitement de l'instituteur est de 1250 fr.

Le loyer de l'école à 200 frs n'a pas varié par rapport à l'année 1874. Un nouveau bail qui expire le 1er janvier 1884 a été signé avec la famille Faral propriétaire des locaux. La maison pour l'école comme pour l'habitation ainsi que le mobilier scolaire sont jugés convenables par M. Mouly mais il manque "des cartes de géographie et un globe terrestre". Le combustible pour chauffer la classe est fourni par les familles des élèves et l'instituteur dispose d'un jardin de "5 ares 80 centiares".

Sur le feuillet 6 de ce registre matricule de 1881, quelques questions sont posées parmi lesquelles le point de vue de l'instituteur sur sa position personnelle ; question à laquelle il est répondu : "augmentation du traitement si faire se peut".

Toujours "vérifiés et certifiés conformes" par le Maire de la commune, ces documents "registre matricule" particulièrement ceux qui sont renseignés par Monsieur Mouly sont à l'évidence les plus dotés en renseignements et anecdotes pour nous aider à imaginer ce que fut l'école primaire dans notre village à la fin du 19ème siècle.

Les autres documents dits "registre d'appel" sont moins riches d'informations ; ils ne contiennent aucun élément relatif au statut du maître ou à son mode de vie... Seul, Monsieur Ginestet, on l'a vu précédemment, s'appliquera quelques années plus tard à assortir les listes d'absences de quelques commentaires fort imaginés.

Monsieur Antoine Mouly restera instituteur à Meljac pendant 19 ans, jusqu'au 28 novembre 1889, date à laquelle il est remplacé par Monsieur Bouteille et ce pour deux années scolaires.

EMENT

Breyren

ARRONDISSEMENT

de Nîmes

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Commune de 1^{re} Just ecol. de Meljac

ANNÉE 1889.

ÉCOLE⁽¹⁾ primaire publique spéciale aux garçons.

Dirigée par M. *Aurély Antoine jusqu'au 22 juillet 1889 et par M. Bouteille depuis cette Date.*

REGISTRE MATRICULE

TOUS LES ÉLÈVES REÇUS A L'ÉCOLE

Depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Décembre.

Ense du registre matricule est obligatoire pour tous les institutrices qui dirigent une école publique.
est coté et paraphé par le maire.
ir ou l'institutrice y inscrit les noms et prénoms des
s'ivent fréquenter son école au fur et à mesure qu'ils se
date du jour de leur entrée, la date de leur naissance;
té en même temps (colonne n° 2) les noms et prénoms
nts.
l'éventuel est inscrit dans la colonne correspondant au
nce (n° 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19 et 20). A la
trimestre, l'éventuel est totalisé (colonnes 9, 13, 17 et 21).
qu'un enfant sort de l'école dans le courant de l'année,
r l'institutrice inscrit, en regard de son nom, le mot
colonne du mois pour lequel l'éventuel ne doit plus être
de exacte du jour de son départ est indiquée, par renvoi,
d'observations. Lorsqu'il rentre, le taux de l'éventuel
ns la colonne du mois de son retour, et la date de ce
lement notée, par renvoi, dans la colonne d'observations.

Pour les enfants étrangers à la commune, l'instituteur ou l'institutrice procède comme il est dit ci-dessus. Il ou elle indique de plus, dans la colonne d'observations, le lieu de leur résidence et la date de l'autorisation donnée par le maire pour leur admission à l'école.

Dans la dernière semaine de décembre, l'instituteur ou l'institutrice remplit les colonnes 22 et 23, qui doivent indiquer par élève et pour l'année le nombre de mois de fréquentation et le total de l'éventuel, et dresse ensuite les tableaux récapitulatifs des deux dernières pages.

Le 24 décembre, après avoir fait une copie du registre matricule, qui sera conservé dans les archives de l'école, l'instituteur ou l'institutrice en transmet la minute, revêtue de l'approbation du maire, à l'inspecteur primaire de l'arrondissement, qui l'adresse, avec son avis, à l'inspecteur d'Académie.

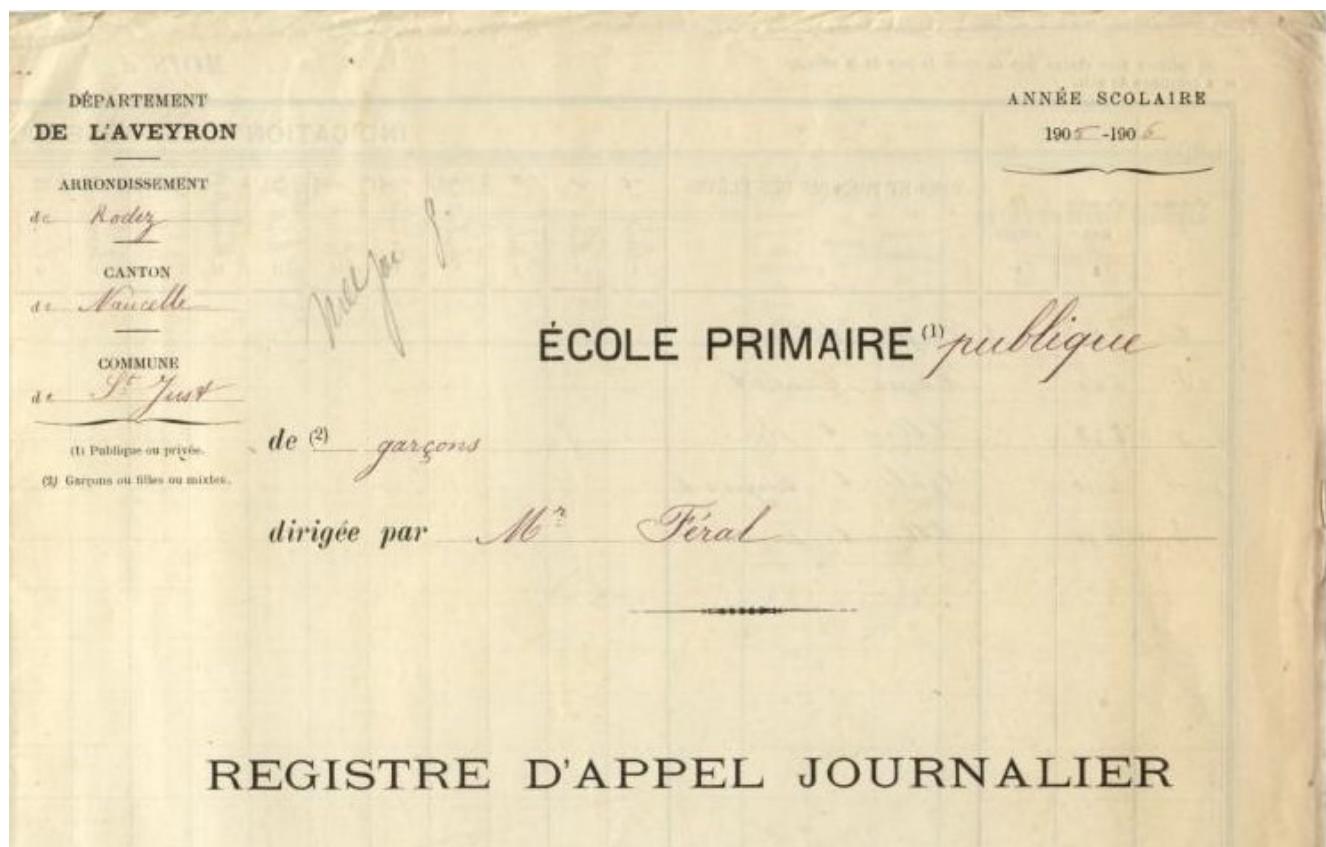
(1) Indiquer la nature de l'école : primaire publique spéciale aux garçons, aux filles; ou mixte, ou école enfantine, ou école maternelle (salle d'asile).

Indiquer en outre si l'école est laïque ou congréganiste.

Monsieur Carcenac succédera à Monsieur Bouteille à Meljac pour la seule année scolaire 1891-1892 et sera remplacé par Monsieur Colrat qui restera à Meljac pendant 8 ans de 1892 à 1900. On remarquera durant cette période, l'inscription à l'école de Meljac de deux enfants, Albert et Ernest, de Monsieur Colrat.

Monsieur Charles-René Fraissignes, au départ de Monsieur Colrat, fera un remplacement d'un an jusqu'à l'arrivée de Monsieur Féral qui restera près de 20 ans instituteur à Meljac de 1902 à 1921. C'est sous le "règne" de Monsieur Féral que se joueront deux événements majeurs pour Meljac.

Le 24 juin 1906, d'abord, paraît au Journal Officiel de la République Française, la "Loi divisant en deux communes le territoire de Saint-Just" et faisant de Meljac section de Saint Just une commune à part entière. La nouvelle commune, second évènement, ne tardera pas (1907-1908) à construire son école ; bâtiment que nous connaissons bien puisqu'il abrite aujourd'hui la mairie de Meljac et l'association Meljac.Net.



JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ÉDITION COMPLÈTE**

Départements : Un an, 40 fr.; 6 mois, 20 fr.; 3 mois, 10 fr.
postale : Un an, 76 fr.; 6 mois, 38 fr.; 3 mois, 19 fr.

ÉDITION PARTIELLE

Paris et Départements : Un an, 18 fr.; 6 mois, 10 fr.; 3 mois, 5 fr.
Union postale : Un an, 54 fr.; 6 mois, 28 fr.; 3 mois, 14 fr.

ON COMPLÈTE comprend : 1^e le JOURNAL OFFICIEL proprement dit; — 2^e le Compte rendu in extenso des séances du Sénat et de la Chambre; — 3^e les Annexes du Sénat et de la Chambre et tous autres documents publiés en annexes; — 4^e les nouvelles délivrées gratuitement aux abonnés d'un an. — L'ÉDITION PARTIELLE comprend : 1^e le JOURNAL OFFICIEL dit; — 2^e le Compte rendu in extenso des séances du Sénat et de la Chambre.

abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. — Envoyer le montant net en un mandat-poste à l'Administration.

LA DERNIÈRE BANDE
éléments et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 51, PARIS 7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER SOIXANTE CENTIMES

SOMMAIRE**PARTIE OFFICIELLE****Lois.**

d l'article 26 de la loi du 15 février sur la protection de la santé publique (page 4273).

en deux le territoire de la commune de Saint-Just (Aveyron) (page 4273), en deux le territoire de la commune de Miljac (Dordogne) (page 4274),

ministère de la justice.

la nomination d'officiers publics et leurs ministériels (page 4274).

ministère de l'intérieur.

pour actes de courage et de dévouement (page 4274).

ministère de la guerre.

la promotion dans la Légion d'honneur (page 4274).

la médaille militaire (page 4276). étant mutations et nominations (page 4277).

ministère de la marine.

renoué par le Président de la République au rang des ingénieurs des établissements détachés au ministère maritime (page 4277). étant mutations et congés (page 4277).

pour faits de sauvetage (page 4278).

s à des emplois civils (page 4278).

PARTIE NON OFFICIELLE

es et correspondances (page 4279).

ordre du jour. — Convocation de séances (page 4279).

es députés. — Ordre du jour. — (page 4280).

communications. — Recueil officiel des compagnies d'assurances et assureurs qui effectuent le paiement de la taxe obligatoire d'abonnement à ce supplément (page 4280).

Tableau présentant : 1^e au 15 juin 1906, l'importance des quantités de jus romain à la défection depuis le 1^{er} septembre 1905; 2^e le rendement du jus en sucre et en mélasses; 3^e le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucoses pendant les neuf premiers mois de la campagne 1905-1906 (page 4280).

Campagne agricole 1905-1906. — Evaluation des récoltes en terre au 15 mai 1906 (page 4281).

Académie des inscriptions et belles-lettres (page 4288).

Informations. — Statistique de la ville de Paris (page 4289).

Adjudications administratives et insertions obligatoires. — Bourses et marchés. — Annonces.

Tirages financiers : Crédit foncier de France.

CHAMBRES

Sénat. — Annexes : feuilles 23 et 24 (pour l'édition complète). (Voir le sommaire des annexes au Journal officiel de chaque lundi.)

PARTIE OFFICIELLE

LOI modifiant l'article 26 de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le deuxième paragraphe de l'article 26 de la loi du 15 février 1902 est complété comme suit :

« Pour servir de base à cette répartition, il est établi préalablement, pour chaque commune, un contingent déterminé proportionnellement à la population municipale, sur la totalité des dépenses effectuées, à l'exception de celles concernant les bureaux d'hygiène, d'après la liquidation faite par le préfet à la clôture de l'exercice.

« Celles des dépenses qui n'auraient pas

été comprises dans cette liquidation demeureront à la charge du département. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 juin 1906.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

G. CLEMENCEAU.

LOI divisant en deux communes le territoire de Saint-Just (Aveyron).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^e. — Le territoire de Saint-Just (canton de Nadaillac, arrondissement de Rodéz, département de l'Aveyron) est divisé en deux communes dont les chefs-lieux sont respectivement situés à Saint-Just et à Miljac, et qui en porteront respectivement les noms.

La ligne séparative entre ces deux communes est déterminée par la ligne teinte rouge sur le plan d'assemblage annexé à la présente loi.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice des droits d'usage et autres qui peuvent être respectivement acquis.

Art. 3. — Les communes de Saint-Just et de Miljac contribueront, proportionnellement au principal des quatre contributions directes, au service de l'emprunt contracté en vertu de l'arrêté préfectoral du 11 novembre 1887.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

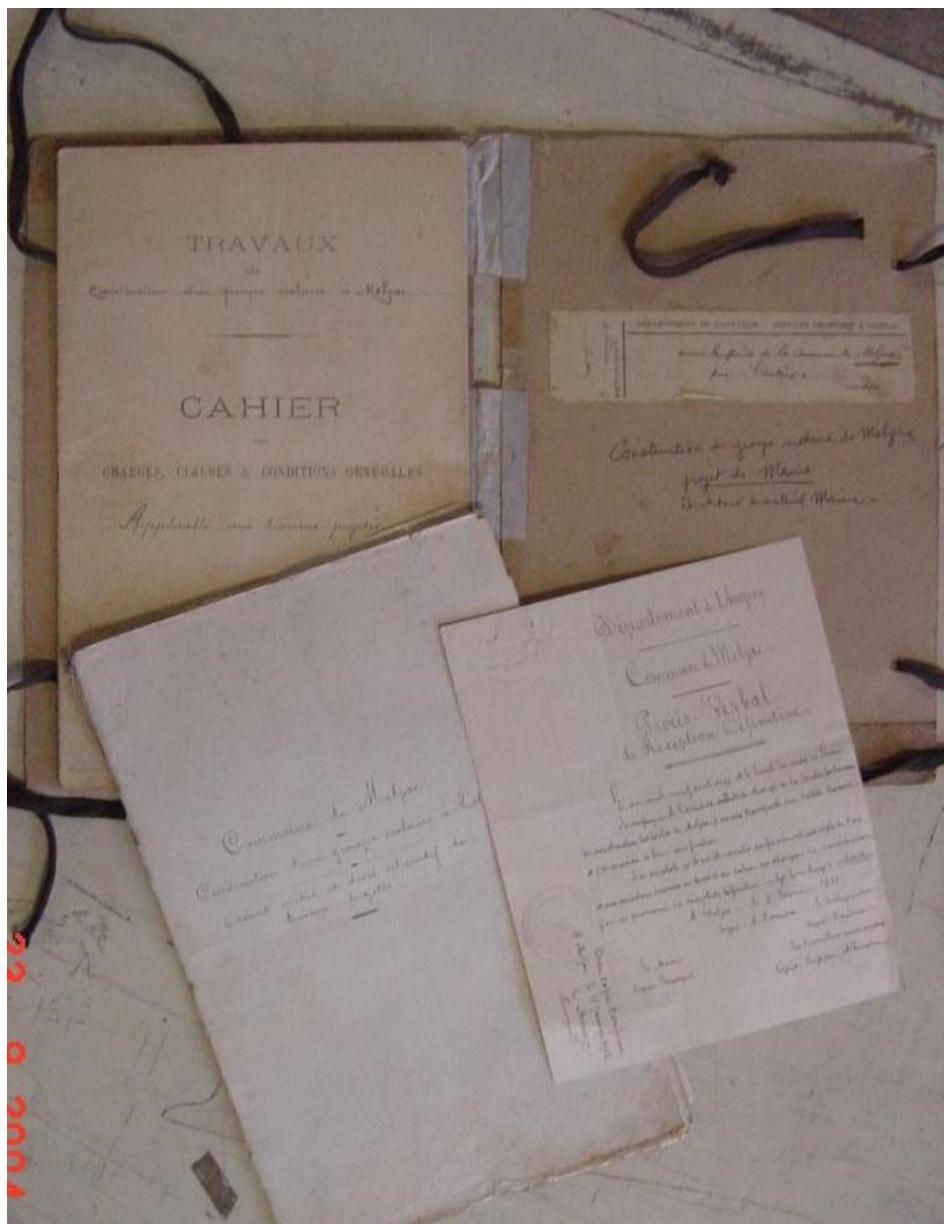
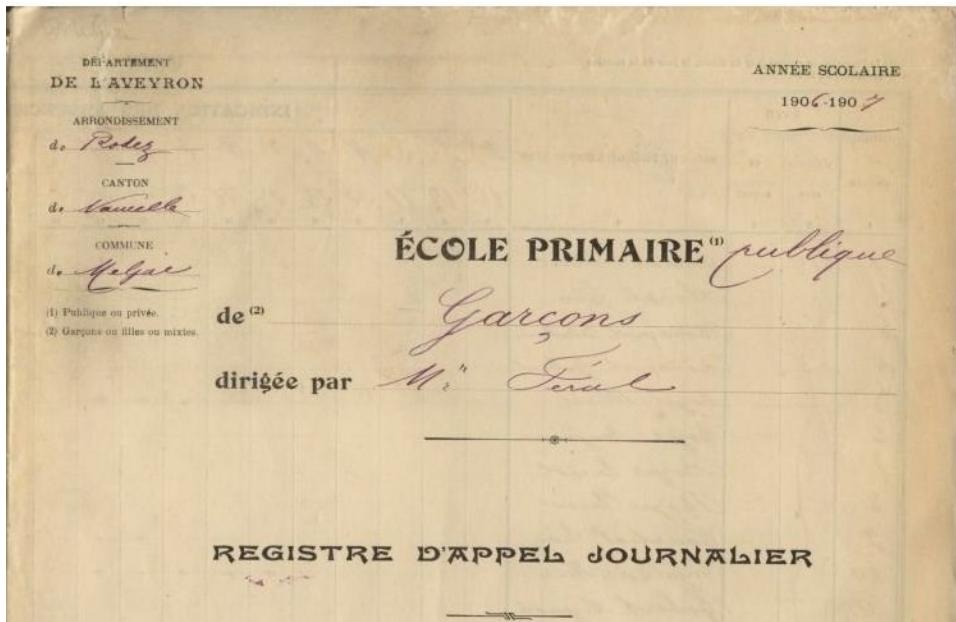
Fait à Paris, le 22 juin 1906.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

G. CLEMENCEAU.



Nous n'avons pas de document pour les années 1922 à 1925 ; le dernier document dont nous disposons de Monsieur Féral est de 1921. En 1926 apparaît Monsieur Ginestet qui a en charge l'école des garçons et pour lequel nous ne trouvons de documents que jusqu'en 1942. Nous savons néanmoins que malade, il a été remplacé, pour les années 1943 à 1945 par Monsieur Bélières mais qu'il reprendra son activité et l'exercera au moins jusqu'en 1958 si l'on en croit la photo de classe de l'époque.

Parallèlement à cette école de garçons tenue par M. Ginestet, Madame Féral, épouse de M. Féral (voir plus haut) aura en charge l'école des filles pour les années 1928 à 1932. C'est effectivement en 1928 qu'apparait pour la 1ère fois dans nos archives, avec Mme Féral pour "maîtresse", la notion "d'école des filles" : réalité "historique" ou hasard de conservation des documents ?...

Madame Ginestet - fille de M.& Mme Féral et épouse de M. Ginestet - prendra la suite de Mme Féral dès l'année scolaire 1933-34 et ce jusqu'à l'année scolaire 1959-60 si l'on en croit la photo, faute de registre disponible. Notons au passage, la présence de Jeanne Ginestet, fille de M.&Mme Ginestet, dans la classe de Mme Ginestet, en cours moyen en février 1934 : on voit bien qu'à Meljac, "tout se passe en famille !"...

Nous ne disposons d'aucun registre pour les années 1956 à 1960 mais la photo de l'année 1958 d'une part témoigne de la présence de Monsieur et Madame Ginestet à l'école de Meljac ; la photo de l'année scolaire 1959-60 d'autre part, de celle de Madame Ginestet et de Monsieur Marty. Monsieur et Madame Marty, sur la période 1960-1969 achèveront ce "siècle d'Histoire scolaire Meljacoise" comme en témoignent quelques documents retrouvés, souvent incomplets dénommés "liste des élèves ouvrant droit au bénéfice de l'allocation scolaire" ou autres "registres des appels". Notons qu'en 1962 disparaît la notion "d'école publique de garçons ou école publique de fille pour céder la place à "école publique mixte" ; segmentant les effectifs des classes par niveau et non plus par sexe.

IMPRIME DEPARTEMENTAL
Statistique des Ecoles Publiques au 10 Décembre 1961

A adresser en deux exemplaires à M. l'Inspecteur des Ecoles Primaires le 10 décembre 1961 au soir,
 AVEC LES DEUX IMPRIMES DU MINISTÈRE

Un exemplaire départemental et un exemplaire du Ministère doivent être conservés dans les archives de l'école.

CANTON

Nancelle

COMMUNE

Meljac

HAMEAU OU RUE

ECOLE (1) *garçons*

(1) Garçons, filles, mixte, maternelle, } 1 école de garçons et 1 école de filles transformées en école mixte à 2 classes pour la coéducation
 donnent lieu à 2 notices : 1 pour l'école de garçons, 1 pour l'école de filles.

Les écoles de garçons et de filles sont-elles géménées pour la coéducation ? *non* depuis quand ? _____

Y a-t-il dans la localité une école privée de garçons ? *non* de filles ? *non* mixte ? *non*

A qui appartient le local scolaire ? *commune*

Surface de chaque classe ? *65 m²*

Surface de la cour ? *150 m²* du préau ? *20 m²*

Le local est-il salubre ou insalubre ? *salubre* en bon ou mauvais état ? *bon*

L'école est-elle approvisionnée en eau potable ? *oui* a-t-elle des W.C. ? *non*

Est du mobilier scolaire ? *oui* Est-il suffisant ? *insuffisant*

Le matériel d'enseignement est-il suffisant ? *oui*

École publique la plus proche *Lauque le Puech* Distance : *4 km*

Heures d'entrée et de sortie au cours de l'année (exprimer les heures en heures légales) *7h 30 - 14h 30 - 17h 30*

PERSONNEL QUI EXERCÉ EFFEFFECTIVEMENT DANS L'ECOLE (2)

Les maîtres en congé de maladie avec traitement sont considérés comme exerçant.

Classe	Cours	Nombre des élèves inscrits par classe Ne pas noter les élèves qui ne fréquentent pas	NOMS DES MAÎTRES		LOGEMENT En nature : Nombre de pièces Surface totale — Etat Indemnités : Indiquer le montant	Indemnités diverses non mandatées par l'Inspection Académique	Surveillance par an	Secrétaire de Mairie	Les maîtres résidant en ville indiqueront ci-dessous leur adresse exacte.
			G	F					
	<i>CP + FE</i>	<i>15</i>		<i>MARTY</i>	<i>5 pièces 75 m² Bon état</i>			<i>oui</i>	
	<i>TOTAL</i>	<i>15</i>							

TOTAL.....

Dans ce total doivent être compris les élèves des classes de Collèges d'Enseignement général et les classes de Collèges doivent être notées.

(2) Les maîtres titulaires du Diplôme Fin Etudes Secondaires ou 1^{er} partie Bac doivent se noter sur les imprimés du Ministère dans la colonne « diplômes inférieurs au Bac ».

(3) Dans les Ecoles géménées chaque maître note les élèves de sa classe — même remarque pour les imprimés du Ministère.

Statistique des écoles publiques au 10 décembre 1961".

On trouve dans un document "statistique des écoles publiques au 10 décembre 1961" (page rose) diverses informations rapportées par Monsieur Marty sur sa classe. On notera en particulier qu'il est répondu négativement à la question : "les écoles de garçons et de filles sont-elles géminées (groupées par 2, par paires) pour la co éducation ?» ; c'est effectivement pour l'année scolaire 1962-63 qu'elles seront "géminées". Il est également indiqué qu'il existe une école privée de filles à Meljac et que l'école publique la plus proche est à Laubigue de Rulhac, à 4 kms (rappelons-nous qu'à l'époque existait également l'école publique de la Treillie, probablement (?) plus éloignée de l'école de Meljac que celle de Laubique).

UN SIECLE, ou presque, D'ECOLE A MELJAC - 5ème partie –

...et pour conclure, provisoirement...

D'abord parce que la scolarisation des petits meljacois ne s'est pas terminée à Meljac en 1969... même si nous n'avons pas retrouvé d'archives pour en attester, on se souvient que succéderent à Monsieur et Madame Marty, sur un "poste double", Madame Maurin et Monsieur Bessac puis, Monsieur et Madame Bauguil jusqu'en 1972.

On se souvient encore à Meljac, à propos de Monsieur Bessac, d'un incident « domestique » qui lui survint et qui eut pu lui être fatal, même si l'on peut en sourire aujourd'hui : l'explosion du chauffe-eau dans la salle de bain de l'appartement qu'il occupait au-dessus de l'actuelle mairie, alors qu'il y prenait son bain... !

A la rentrée 1972, l'école de Meljac devient classe "unique" et est prise en charge par Madame Annie Mazars à laquelle succédera en 1973 Madame Eliette Alary. Cette dernière enseignera en classe unique à l'école de Meljac jusqu'à sa fermeture en 1991

Aussi parce qu'elle n'a pas cessé non plus avec la fermeture de l'école de Meljac en 1991...



Les anciens élèves de Mme Alary, rassemblés une dernière fois pour lui dire au revoir.

L'école de Meljac vient de fermer définitivement ses portes.

Après y avoir passé 18 ans, Mme Alary quitte cette école de Meljac en offrant à tous ses anciens élèves et à leurs parents, un apéritif.

M. le Maire, au nom de la commune, la remercie en lui offrant une composition florale et un parent d'élève, un très joli tableau.

Les enfants chantent une dernière fois pour elle.

Nous lui souhaitons une bonne adaptation à son nouveau poste de Naucelle-Gare.

Après le départ de Jean-Paul Massol, c'est l'école qui ferme.

" L'Ecole a fermé ses portes" titre l'article paru en 1991 dans la rubrique "Meljac" de Centre Presse. Sur la photo ci-contre (cliquer sur la photo pour l'agrandir), 9 enfants sont marqués d'une croix les désignant comme les élèves de la dernière classe ; tandis que des anciens élèves les ont rejoints pour la photographie. L'article se conclut avec "nostalgie" sur le "départ de Jean-Paul Massol" de Meljac qui a précédé la fermeture de l'école.

- Parce qu'elle vit aujourd'hui à l'école de Rulhac...
- Et enfin, parce que toutes les notes ci-dessus égrenées au fil de 4 parties qui précèdent souffrent d'imprécisions, voire d'erreurs que "la mémoire collective meljacoise" et / ou la découverte d'autres archives permettront de compléter et de corriger...

Ce chapitre n'est pas clos... ... il appartient à chacune et à chacun d'entre nous d'y apporter ses éclairages, ses souvenirs, ses documents, sa propre histoire pour rendre plus vivante encore "l'Histoire de notre École".

N'hésitez pas... - à nous prêter vos documents et autres photographies de Famille (nous vous les rendrons), -à nous rapporter récits et anecdotes issues de la "tradition orale"... L'apport de Chacun(e) rendra votre site www.meljac.net plus attrayant encore pour Tous(tes). - par courriel : meljac.net@wanadoo.fr - ou par poste : Meljac.Net - Mairie de Meljac - 12120 MELJAC). D'avance, merci !

<= ci-contre, reproduction d'un règlement intérieur d'école daté de 1900.

EcoleMeljac100ans_Registres

Ci-dessous, se retrouvent classés 123 fichiers de **1870_00_01_RM_Mouly&Cailhol** pour le premier à **1969_01_01_RA_M.MartyMixte** pour le 123ème. Le premier chiffre correspond à l'année_ le deuxième au mois de l' année (lorsqu'il est porté 00, il s'agit d'une liste issue du Registre Matricule -RM- établi une seule fois dans l' année en principe arrêté au 31.12.)_ le troisième indique la page 01, 02, 03 au maximum dans ce dossier (la page 01 indique qu'il n'y a qu'une page pour l' année considérée quand elle n'est pas suivie d'un fichier de la même année._ RM signifie registre matricule, RA registre des appels_ RM ou RA sont suivis du nom de l'instituteur ou de l'institutrice auquel est accolée quand elle est connue la précision Garçons, Filles ou Mixtes.

NOMS ET PRÉNOMS du titulaire (I)	NOMS ET PRÉNOMS des PARCEAUX	N° d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS des ESPRITS	DATE DE LA NAISSANCE	DATE d' S'ENTRÉE A L'ÉCOLE	DATE de S'ÉCHAPPEMENT des élèves privatis.	INDICA- TION de la catégorie à laquelle le appartient.	RÉTRIBUTION PAR MOIS.		
								Janvier.	Février.	Mars
Caillot Joseph	1	Caillot Henri	14 juillet 55	2 Novembre 2 962			P	P		
Bouquet Jean	2	Bouquet Auguste	5 Mai 59	id	id		P	P		
Buisson Hippolyte	3	Buisson Jean Pierre	25 juillet 59	id	id		P	P		
Lacan Jean	4	Lacan Pierre	4 juillet 59	id	id				Abril	
Molinier Pierre	5	Molinier Pierre	30 octobre 57	id	id		P	P		
Molinier Pierre	6	Molinier Eugène	18 mai 61	id	id		P	P		
Eujalain Jean	7	Eujalain Henri	6 juin 56	3-9bre	19 962		P	P		
Sigol François	8	Sigol Paul	26 mars 60	id	id		P	P		
	9	Sigol François	18 octobre 61	id	id		P	P		
Albinet Michel	10	Albinet Joseph	30 avril 55	id	id		P	P		
Boullemer Jacques	11	Boullemer Jacques	27 Août 57	6-9bre	8 962		P	P		
Vigreux Jean	12	Vigreux Baptiste	18 juillet 57	id	id		P	P		
Roube Baptiste	13	Roube Hippolyte	10 octobre 58	id	id		P	P		
Varac André	14	Varac Pierre	9 janvier 56	id	0		2	2		
Massol Baptiste	15	Massol Baptiste	17 bre 1868	id	id		P	P		
	16	Massol Justin	17 bre 1868	id	id		P	P		
Alpié François	17	Alpié François	7 9bre 55	id	id		P	P		
	18	Alpié Emmanuel	7 janvier 60	id	id		P	P		
Bouquet Jean	19	Bouquet Justin	13 juillet 61	id	id		P	P		
Bonal Joseph	20	Bonal Hippolyte	20 janvier 61	9 Novembre	9 962		P	P		
Cayre Pierre	21	Cayre Jean Joseph	6 juillet 60	id	0		P	P		
Boye Augustin	22	Boye Pierre	20 avril 58	0	id		P	P		
Boye Baptiste	23	Boye François	26 mai 1858	id	id		P	P		
Caillot Jean	24	Caillot Jean	24 mai 59	id	id		P	P		
Bouquet Adèle	25	Felix enfant aîné	15 juillet 60	id	id		P	P		
Alpin Jean Pierre	26	Alpin Jean Baptiste	28 Août 60	id	id		P	P		
Albinet Jean	27	Albinet Jean Pierre	8 9bre 54	id	0		2	10b		
Clary Jean Pierre	28	Clary Jean Pierre	17 juillet 57	id	id		P	P		
Canac Hippolyte	29	Canac Auguste	29 Août 64	id	id		Marie			

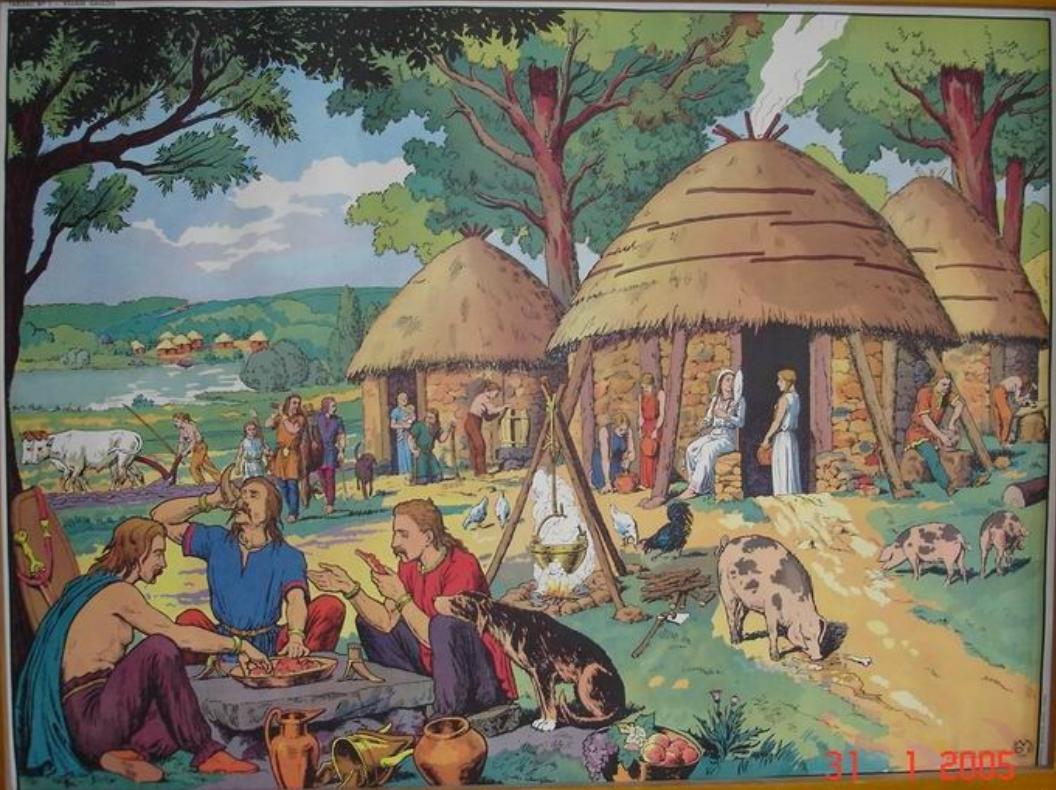
CLASSE de

MOIS de Février

COURS

(1) Indiquer pour chaque jour de classe : a) le jour de la semaine, b) le quartier du mois.

**Edition
« la maison des instituteurs ».**



31 1 2005



31 1 2005



31 1 2005

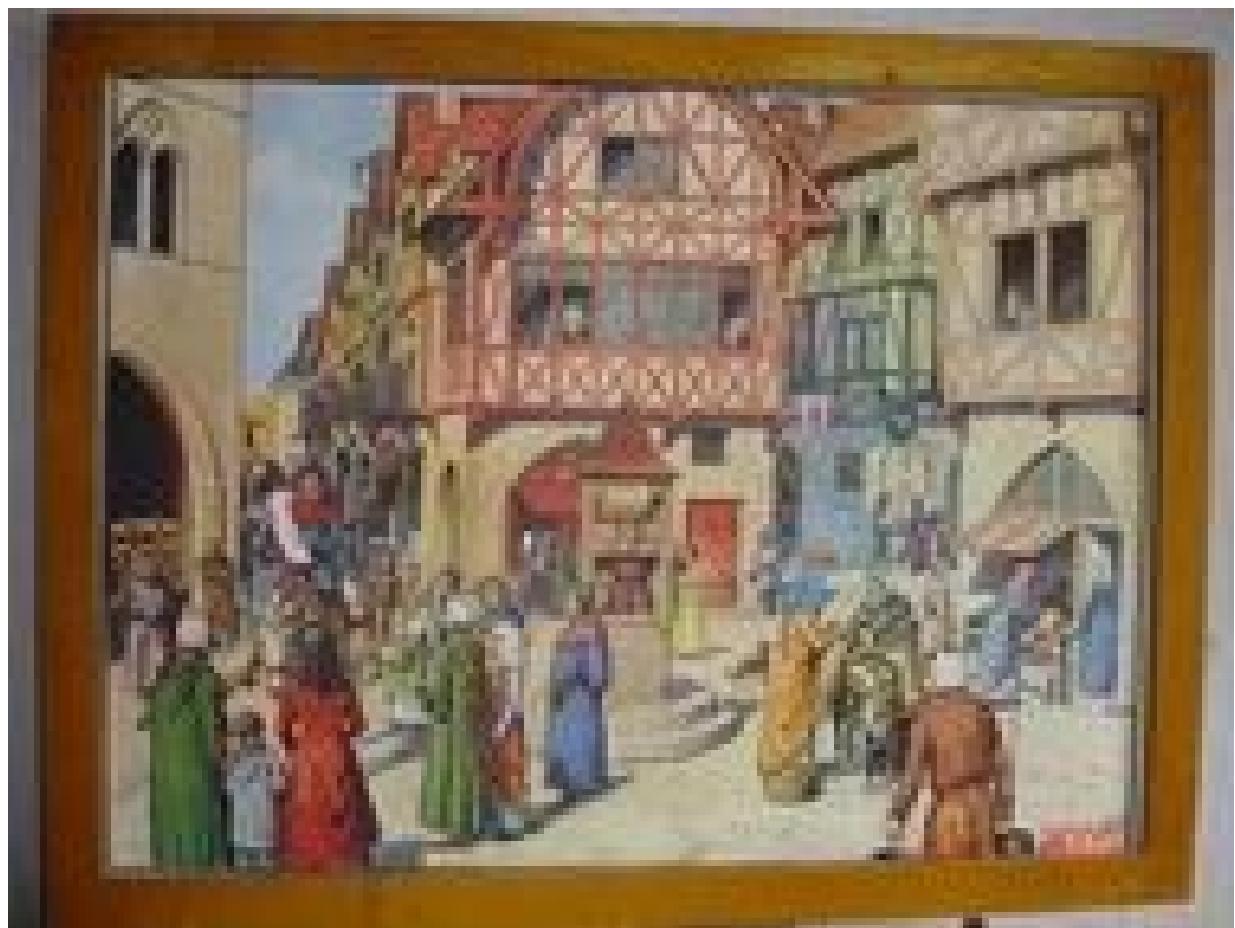


31 1 2005











31 1 2005



31 1 2005



31 1 2005

Edition
« la coopération pédagogique ».





















27 1 2005